

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 267 MONTREAL, LES SAMEDI 22 ET DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1997 5 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ

ACTUALITÉS

Le petit Caillou au centre d'une querelle juridique, page A 4



ÉCONOMIE

Pénurie d'ingénieurs financiers au Québec, page B 1



FORMES

Bon Dieu de banlieue! page B 14

ARTS

Les radios se feront bientôt la guerre devant le CRTC, page B 1



PERSPECTIVES

Matériel saisi, sources tariées

Où est l'équilibre entre la liberté de presse et le respect des institutions, en particulier l'institution judiciaire? La question, lancinante depuis des années, refait surface à la faveur de la commission d'enquête Roberge et de la demande de rencontre des organismes de presse avec le ministre de la Justice.

Le juge Yvon Roberge fait enquête sur les circonstances entourant la mort suspecte de deux Américains, dans les eaux de la rivière Moisie, près de Sept-Îles, en juin 1977. Fin octobre, l'un des procureurs de la commission a réclamé l'ensemble du matériel journalistique, diffusé et non diffusé, d'un reportage d'Anne-Marie Panasuk et de Jean-Claude Le Floch, à l'émission *Enjeux* de Radio-Canada, qui mettait en lumière, en 1996, les circonstances troubles entourant le décès des deux Montagnais.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et le Conseil de presse du Québec (CPQ) ont fait part de leur inquiétude quant à la menace de saisie de matériel visuel de Radio-Canada. Ce qui n'a pas empêché la SRC, cette semaine, de déposer environ 90 % du matériel exigé par le président Roberge. Les 10 % restants sont gardés sous scellés et pourraient faire l'objet de débat entre les procureurs en janvier. Le matériel retenu comporte des enregistrements pouvant permettre d'identifier des personnes qui avaient demandé de conserver l'anonymat. La commission ne lâche pas prise et fait part de son intention de revenir à la charge.

Ce qui incite les quatre principaux organismes liés à la presse — le Barreau du Québec, la Fédération nationale des communications (CSN), en plus de la FPJQ et du CPQ — à réclamer une rencontre avec le ministre de la Justice au sujet de la protection des sources et du matériel journalistique. Ils font valoir à Serge Ménard que l'ordonnance du juge Roberge constitue une menace à l'équilibre qui doit exister entre la liberté de presse, essentielle dans une société démocratique, les autres libertés fondamentales et le respect des institutions, notamment judiciaires.

Cette intervention peut sembler inusitée. Elle ne l'est pourtant pas. Elle s'appuie sur un protocole d'entente signé en 1990 par les quatre organismes, qui proposaient une ingénieuse solution législative à ce délicat problème des sources et du matériel journalistique. Qu'ils la réitérent à ce moment-ci par le truchement de leurs dirigeants actuels — dont les journalistes Michel Roy, nouveau président du CPQ, et Michel C. Auger, nouveau président de la FPJQ — est très approprié et significatif.

Selon le protocole de 1990, les journalistes demeureraient, comme tous les autres citoyens, des témoins contraignables devant les tribunaux; mais leur témoignage serait limité aux seuls cas où les faits recherchés sont d'une importance déterminante pour la solution d'un litige et pour lesquels cette preuve ne pourrait être obtenue par aucun autre moyen.

À cet égard, font valoir les quatre organismes, il est troublant de constater que l'ordonnance semble avoir été émise par la commission Roberge au tout début des procédures et sans que des efforts aient été faits par la commission pour obtenir la preuve par d'autres moyens. Ils croient donc qu'il est nécessaire de rencontrer le ministre de la Justice, dans les meilleurs délais, pour discuter avec lui des principes que le protocole de 1990 proposait.

M. Ménard sera sûrement sensible à cette demande. S'il est au Québec un avocat qui connaît bien les attentes et les revendications de la presse, c'est bien lui. Durant de nombreuses années, il a été en quelque sorte un conseiller extraordinaire, à titre bénévole évidemment, des délibérations professionnelles de notre métier. Depuis peu ministre de la Justice, il n'a certes pas eu le temps de se préoccuper de cette grave question. Elle est restée dans les limbes depuis sept ans. Il est grand temps de l'en tirer. M. Ménard est tout indiqué pour amorcer le débat public qui s'impose et en tirer les conclusions appropriées.

Ce n'est pas une toquade ou un caprice de journalistes qui est en jeu. Il ne s'agit pas de leur accorder quelque immunité, mais de protéger leurs sources d'information. Les révéler en témoignage de justice, déposer du matériel journalistique, risque de tarir ces sources mêmes et de compromettre l'accès ultérieur à l'information. De plus, ainsi que le rappellent les quatre organismes, la déontologie journalistique fait obligation d'assurer la protection des sources lorsque le journaliste a pris envers elles un engagement de confidentialité.

L'intérêt public exige que justice soit pleinement rendue. Il nécessite aussi que l'information circule librement, avec un minimum d'entraves. Pas de privilèges, mais équilibre nécessaire. Danger: matériel saisi = sources tariées et déficit démocratiques!

MÉTÉO

Montréal Ennuagement graduel. Neige en soirée. Max: 0 Min: -5	Québec Ciel variable Max: -2 Min: -10
--	--

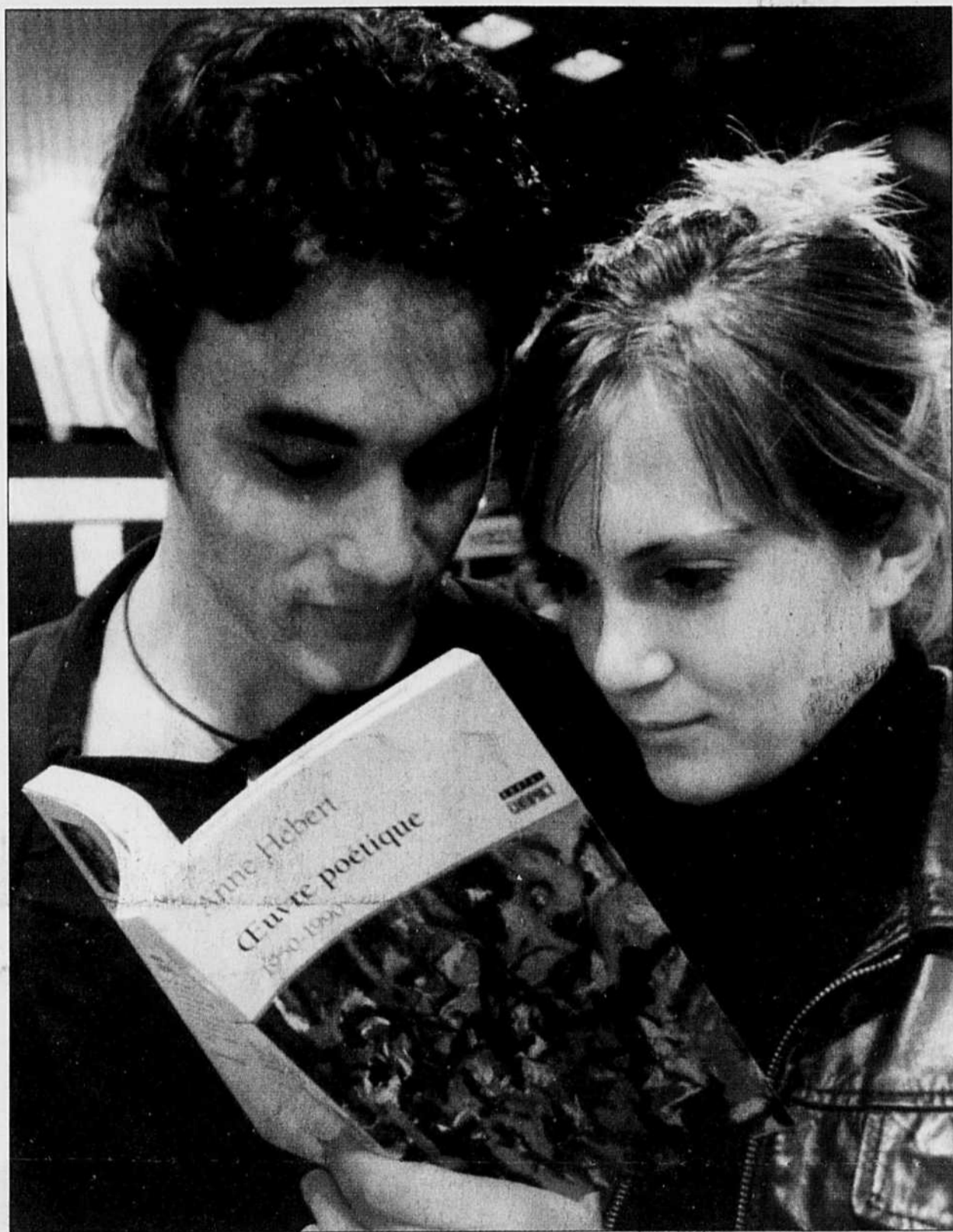
Détails, page C 2

INDEX

Agenda B 13	Livres D 1
Annonces C 12	Le monde A 10
Les Arts B 1	Les sports C 14
Avis publics C 11	Montréal A 3
Economie C 1	Mots croisés C 11
Éditorial A 12	Politique A 8

www.ledevoir.com

Seuls au monde



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

DANS LE TOURBILLON du Salon du livre de Montréal, à la Place Bonaventure, David Carrier et Catherine Gareau ont pris une pause, le temps de s'abandonner à l'univers poétique d'Anne Hébert.

Un moment de pure émotion

Une séance de lecture réunissant Marie-Claire Blais, Anne Hébert et autres grands noms de la littérature a comblé les visiteurs du Salon du livre de Montréal

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Il y a de ces moments magiques, uniques, remplis de l'émotion la plus pure, qui donnent des frissons et le goût d'ouvrir plusieurs livres à la fois. Dans la foulée du Salon du livre de Montréal, déjà plein à craquer depuis jeudi soir, un de ces instants savoureux nous a été donné hier.

De retour depuis peu dans la métropole après un long séjour français, la grande dame de la littérature, Anne Hébert, auteure notamment de *Kamouraska* et des *Fous de Bassan*, a partagé son œuvre avec le public. Lors d'une soirée de lecture orchestrée par le Boreal, une deuxième édition puisque l'expérience avait été tentée l'an dernier, étaient donc réunis sur une même scène, rare manifesta-

tion, en plus de la dame aux cheveux blancs, Marie-Claire Blais, Suzanne Jacob, Lise Bissonnette, Hélène Monette, Gaétan Soucy, Michel Bergeron et Marie Laberge. Cette dernière redonnait vie en quelque sorte à une autre grande de la littérature de chez nous, Gabrielle Roy, en prêtant sa voix aux mots de l'auteure de *Bonheur d'occasion*.

Alors qu'on est habitués à les lire dans le silence, d'abord intimidés d'entrer ainsi dans leur univers en tournant simplement le couvert du livre, puis un peu voyeurs parce qu'on y prend soudainement goût, et enfin totalement habitués par leur paysage, c'était une tout autre affaire hier qui se présentait aux nombreuses personnes venues entendre des phrases déjà lues, ou à lire bientôt.

VOIR PAGE A 14: SALON DU LIVRE

Le Curateur public est sévèrement blâmé

Le Protecteur du citoyen relève de nombreux accrocs majeurs

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le Curateur public a consenti à ce que des personnes inaptes vivant en établissement de santé ne soient pas réanimées en cas d'arrêt cardiorespiratoire, et cela, sans même que soient avertis leurs proches ou leurs médecins. Tel est l'un des accrocs graves rapportés hier par le Protecteur du citoyen dans un rapport accablant dressé à l'endroit du Curateur public.

Ce rapport-choc déposé hier décoche rien de moins qu'une série de blâmes sévères au Curateur public à l'égard de sa mission de protection des droits des quelque 25 000 personnes inaptes placées sous sa garde. Le rapport se base essentiellement sur les plaintes reçues par le Protecteur du citoyen depuis 1992, dont le nombre a plus que doublé en cinq ans, passant de 84 à plus de 200 aujourd'hui.

«Ce qui est aberrant, c'est que le Curateur possède l'inventaire complet de tous les biens des personnes qui sont sous un régime de protection mais n'a aucun dossier sur le profil de ces personnes. Il y a un virage majeur à faire pour que les droits de ces gens soient respectés et leurs besoins pris en

VOIR PAGE A 14: CURATEUR

500 000 emplois à créer en région

Chevrette accordera une enveloppe de 60 millions aux Centres locaux de développement

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Avec 60 millions, les fonctionnaires du Secrétariat au développement des régions pensent que les Centres locaux de développement (CLD) devraient créer 504 704 emplois. Basés sur des taux irréalistes d'activité de 70 % et de chômage de 5 %, ces pronostics sont à la base de la répartition interrégionale de l'enveloppe de 60 millions que le ministre responsable des régions, Guy Chevrette, mettra lundi matin à la disposition de chaque CLD pour le soutien à l'entrepreneuriat local.

Ainsi, M. Chevrette annoncera que Montréal et sa grande région, incluant Laval et la Montérégie, recevront 25 des 60 millions prévus pour le 1^{er} avril 1998. En ordre décroissant, voici les cinq régions qui recevront les enveloppes intégrées les plus importantes: Montréal (14,3 millions), Montérégie (8,4 millions), Québec (cinq millions), Chaudière-Appalaches (3,8 millions) et Laurentides (3,4 millions). Laval est l'une des cinq régions du Québec à recevoir le moins, soit environ deux millions.

Les Conseils régionaux de développement ont été avisés par lettre au cours des dernières semaines des montants attribués à chaque région et de la méthode de calcul utilisée pour en arriver à déterminer un fonds local

VOIR PAGE A 14: EMPLOIS

L'homme qui nourrissait les parcomètres...

Moyennant une légère contribution, Serge vous évite une contravention

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

À l'angle de la rue Sanguinet et du boulevard René-Lévesque, Serge renouvelle le genre de la cloche montrealaise. Le teint rose, il ne boit pas d'alcool depuis plus de 17 ans et ne consomme pas de drogue. Son commerce est celui de la protection, de l'attention, de l'humour, et même de la bonté. Il échange ces vertus, parfois rares, contre ce que les passants ont à offrir de gros billets ou de menue monnaie.

«C'est une profession», dit-il très sérieusement, ses yeux perçants trahissant son intelligence. Il faut la pratiquer sérieusement. On crée d'ailleurs ainsi l'emploi qui nous convient le mieux. Dans le milieu, Serge se fait appeler Crocodile Dundee parce que c'est un homme «qui aide tout le monde et qui n'a peur de rien».

Toujours au même poste, où il œuvre tôt le matin, Serge, 53 ans, surveille entre autres le rendement de six parcomètres, situés en bordure de la rue. Les clients de la clinique de l'hôpital Saint-Luc, situé tout près, ne sachant jamais très bien combien

de temps durera leur rendez-vous, il s'engage à nourrir leur parcomètre jusqu'à leur retour.

«Les gens me donnent ce qu'ils me doivent, parfois plus. L'autre jour, j'ai évité une contravention à un homme qui m'a donné 14 \$», raconte-t-il.

Diplômé de troisième cycle en socio-pédagogie, comptant 21 ans de scolarité, ancien directeur de centre d'accueil, ancien briquilleur, Serge ne peut plus travailler à la brique depuis qu'il a subi une opération à cœur ouvert, au cours de la dernière année.

Et c'est son ami André le Clochard, rencontré il y a quatre mois à l'hôpital alors qu'il rendait visite à quelqu'un, qui l'a initié à la manche. Cet ami gagne jusqu'à 125 \$ par jour en quétant, l'essentiel duquel est dépensé en alcool. Pratiquant pour sa part la manche depuis trois mois, Serge y a pris goût. Les menus services qu'il rend à droite et à gauche lui valent un salaire moyen de 20 \$ de l'heure. Le jour du championnat du monde de Formule 1, Serge s'était campé au Complexe Desjardins pour parler avec les amateurs venus observer la course. Il avait



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Clochard nouveau genre, Serge prend plaisir à faire sourire les automobilistes montréalais.

VOIR PAGE A 14: PARCOMÈTRES

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Important débat au RCM

(Le Devoir) — Les militants du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) auront à faire un important débat demain alors que trois propositions leur seront soumises. L'exécutif du parti suggère de mettre en place en janvier et février prochains une opération de mobilisation politique appelée Participation Montréal, qui nécessite le report du congrès à l'investiture en avril et à laquelle se greffe la proposition de procéder à l'élection du candidat à la mairie par suffrage universel. Le caucus (sept des huit élus du RCM siégeant à l'hôtel de ville) rejette les deux derniers éléments de la proposition et ne retient donc que le plan de remue-ménages. La commission du programme présentera également sa position, soit Participation Montréal et le report du congrès, mais le choix du candidat à la mairie sera laissé aux délégués. Depuis plus d'une semaine, le RCM vit dans la tourmente à cause des intérêts politiques de chacune des instances du parti qui appuie ouvertement ou non un candidat à la mairie.

Cinq millions en travaux

(Le Devoir) — Des travaux d'infrastructures totalisant plus cinq millions de dollars ont été annoncés hier par le maire Pierre Bourque, le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel et le secrétaire d'Etat responsable du Bureau fédéral du développement régional, Martin Cauchon. Les travaux concernent notamment le secteur de l'Hippodrome (Jean-Talon et Décarie). Il s'agit d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que de travaux de voirie (2,1 millions). Une somme de 1,2 million sera consacrée à l'amélioration de tunnels et de viaducs alors qu'un montant de 1,9 million permettra la réfection d'aqueducs et d'égouts à travers la ville. Ces subventions sont octroyées dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec, qui a permis jusqu'à maintenant 537 millions en investissements à travers la province.

Trudel suit de près la confection du budget de Montréal*La Ville pourra escompter les 125 millions qui lui manquent*KATHLEEN LÈVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec est directement impliqué dans la préparation du budget 1998 de la Ville de Montréal, qui a reçu la permission d'escompter 125 millions qu'elle n'a pas.

Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a indirectement reconnu hier qu'il orchestrait la confection du budget qui sera présenté mardi prochain. «Hier soir [jeudi], j'étais avec le Service des loisirs et des sports de la Ville de Montréal, et on fait des efforts immenses pour faire autrement», a-t-il lancé.

Changeant de ton par rapport aux dernières semaines, le maire Pierre Bourque n'a pas tenté de nier la situation, blâmant plutôt l'administration de Jean Drapeau. «Ceux qui ont mis la ville en tutelle réellement, c'est ceux qui pendant

vingt ans n'ont pas payé, ont fait des déficits de 2,5 milliards à la Ville de Montréal. Pour la première fois, le gouvernement a vu ces problèmes-là structurels et veut corriger ça», a indiqué M. Bourque au moment où il visitait avec le ministre Trudel plusieurs projets de coopératives d'habitation dans le quartier Centre-Sud.

Plus tard en après-midi, le ministre Trudel a établi à 125 millions le plafond de déficit — «un solde d'impasse», comme il préfère dire — qui pourrait être atteint par Montréal à la fin de la prochaine année. Il ajoute toutefois que les pistes pour résoudre le problème existent.

Il est resté par ailleurs assez vague quant au projet soumis par Montréal au gouvernement pour que la loi constitutive de la Ville soit amendée pour permettre l'adoption du budget. Selon un document diffusé par le *Journal de Montréal*, la Ville réclame des changements, assurant ainsi la légalité de l'écriture comptable des 125 millions qui

demeurent pour l'instant virtuels. «Le maire Bourque nous a clairement indiqué qu'il entendait respecter la date du 15 décembre pour l'adoption du budget de Montréal, en toute responsabilité compte tenu des dispositions de la loi et de la Charte de la Ville», a expliqué le ministre Trudel, surnommé «le maire Trudel» dans les coulisses de l'hôtel de ville.

De son côté, l'opposition officielle s'inquiète de la situation budgétaire et surtout de la confusion qui règne. Dans une lettre adressée au ministre des Affaires municipales, la chef de l'opposition, Thérèse Daviau, réclame des éclaircissements, notamment sur l'autorisation d'escompter une réduction de 6% des coûts de la main-d'œuvre alors qu'aucune entente avec les syndicats n'existe encore. Mme Daviau note que cela place «le directeur des finances de la Ville dans l'impossibilité d'émettre le certificat que la Charte de la Ville exige pour l'adoption du budget».

Des médailles remises à une quarantaine de braves

Québec (PC) — Jean-Louis Fortin, 12 ans, de Charlesbourg a reçu une médaille de civisme pour un acte de bravoure fait le 10 mars 1996. Il a sauvé la vie de son copain, huit ans, qui venait de s'enfoncer sous la glace en traversant la rivière des Commissaires.

Hier, le jeune homme, qui arborait fièrement la médaille de bravoure déjà reçue des mains du gouverneur général du Canada, était entouré de 38 autres Québécois et Québécoises qui, comme lui, se sont signalés pour leur courage et

leur civisme. Douze ont reçu une médaille de civisme et les 27 autres une mention d'honneur. Chacun de ces 39 héros, lauréats de la médaille du civisme ou de la mention d'honneur du gouvernement du Québec ont un point en commun: ils ont fait un geste dangereux et tout à fait désintéressé pour sauver la vie, d'un ami, d'un parent ou d'un simple inconnu en mettant en danger leur propre vie.

Par exemple, le 1^{er} mars 1995, en traversant de nuit le Petit lac Magog, deux motoneigistes plongent dans les

eaux glaciales. Ils appellent à l'aide et sont entendus par Norman Smith qui, se guidant sur le son de leurs voix, les localise et les tire hors de l'eau à l'aide d'un câble. Hier M. Smith est venu chercher sa mention d'honneur.

Pascal Vachon, de Jonquière, a pour sa part empêché un homme désespéré de s'immoler par le feu le 19 décembre 1996. Lorsqu'il est intervenu, l'homme flambait comme une torche et c'est avec ses mains qu'il a éteint les flammes.

**MOI JIMMY,
TOI JANE.****Ahïaïaahïaïaah!**

Avec son moteur V6 de 190 chevaux, son système Insta-Trac qui permet de passer de 2 à 4 roues motrices à la volée et ses équipements intérieurs luxueux, le nouveau Jimmy SLT 1998 est incontestablement le roi de la jungle urbaine.

GMC

Pour plus d'information, composez sans frais le 1 800 463-7483 ou visitez www.gmc.canada.com.

LE DEVOIR

MONTREAL

Transport en commun

Quand Vancouver relance Montréal

Pour des raisons différentes, Montréal et Vancouver sont contraintes de repenser le transport collectif en cette fin de siècle. Ici comme dans le Far West canadien, l'heure est aux mises en commun, à la régionalisation de ce service essentiel. Ici comme là-bas, l'argent et les chicanes de clocher enveniment le débat. Les deux solitudes se sont engagées sur des voies parallèles.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les régions de Montréal et de Vancouver ont entrepris, presque en même temps, de vastes réformes qui changeront radicalement le transport public d'ici peu. Dans les deux cas, l'asphalte et le béton ont servi de catalyseur au changement...

Le 25 octobre dernier, à White Rock, la Colombie-Britannique et les 20 municipalités membres du Greater Vancouver Regional District (GVRD), sorte de CUM élargie, s'entendaient pour créer une agence régionale de transport. L'entente, qui fait présentement l'objet de consultations avant son adoption finale, au début de 1998, passera à l'histoire à bien des égards.

La Greater Vancouver Transportation Authority (GVTA) disposera de centaines de millions de dollars en revenus pour s'occuper de la planification du transport et du réseau routier supérieur à l'échelle métropolitaine. Les quatre organismes de transport existants, dont une société provinciale, deviendront ses filiales.

Gestion de la demande, tarification, heures de service figurent au nombre des responsabilités confiées à la nouvelle «autorité». Dans une perspective plus globale, la GVTA devra contribuer à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de contrôle des gaz à effet de serre, de développement urbain et de croissance démographique.

«On ne fait pas uniquement déplacer des personnes. [Le transport] est un outil important dans le développement d'une ville», a expliqué Bob Lingwood, négociateur de la Colombie-Britannique, qui était de passage à Montréal cette semaine.

Question de garnir son portefeuille, la GVTA dispose des revenus suivants: taxe sur l'essence (4 ¢ le litre en 1999; 10 ¢ le litre en 2005), pour un montant annuel variant de 80

à 200 millions; taxe sur la propriété (83 millions); ponction de 1,90 \$ par mois sur le compte d'électricité (15,8 millions); retour de la taxe provinciale de 7 % sur le stationnement (dix millions); ventes de titres (170 millions). Dans un avenir rapproché, la GVTA pourrait rétablir le péage autoroutier, percevoir une taxe de 1 \$ pour la possession de chaque voiture et taxer le stationnement.

Liés par la route

Si «Hongcouver», capitale nouveau genre de l'Asie, est allée aussi loin, c'est que la croissance suit un rythme effréné. Au cours des cinq dernières années, la population a augmenté de 19 % dans la grande région de Vancouver, maintenant peuplée de 1,9 million d'âmes. L'achalandage du transport public a augmenté de 2,8 % avant même que ne souffle le vent de relance.

Il n'y a pas de tunnel Ville-Marie dans cette métropole petite-californienne, pas plus qu'il n'y a de boulevard Décarie. Vers la fin des années 60, au point culminant de l'orgie de métal et de bitume qui a consacré le règne de l'automobile, Vancouver a en effet résisté à la vague de construction d'autoroutes. Elle résiste encore et toujours. Congestion et croissance ont donc obligé les autorités à miser sur le transport en commun.

Dans la «métropouvre», déjà bien étalée, les subsides étatiques se font rares pour financer l'expansion du réseau routier, utilisé à pleine capacité aux heures de pointe. Pour une autre question de macadam, Montréal se lance aussi, par la voix du ministre Robert Perreault, dans la relance du transport collectif. Le ministre d'État à la métropole a annoncé récemment la fusion prochaine des sociétés de

transport de la CUM, de Laval et de la rive sud. Après coup, la nouvelle entité pourra bénéficier de sources de revenus inédites, a promis M. Perreault, sans en révéler davantage. Mais il y a fort à parier que ces nouvelles sources serviront d'abord à atténuer la dépendance des municipalités de la région à l'égard de l'impôt foncier, et à relancer le transport ensuite.

Le financement est la clé du succès de toute relance du transport. «Et les automobilistes doivent contribuer de façon significative», estime Todd Litman, du Victoria Transport Policy Institute, partie prenante du débat en Colombie-Britannique.

C'est également à cette conclusion qu'en était arrivée l'Agence métropolitaine de transport (AMT) lors d'un colloque sur le financement tenu en mars dernier. «C'est ce qu'on a dit dans le plan stratégique, a rappelé la p.-d.g. de l'agence, Florence Junca-Adenot. On a identifié les automobilistes. Il ne faut pas se cacher la tête dans le sable.»

Mme Junca-Adenot, qui a discuté cette semaine avec des délégués de Vancouver, s'est dite «frappée» et «inspirée» par l'évolution

du débat sur la côte du Pacifique. «Le financement, c'est ce qui m'a frappé le plus. Je ne connaissais pas la contribution des automobilistes.» L'AMT reçoit annuellement 44 millions de la taxe de 1,5 ¢ par litre d'essence et 40 millions des droits d'immatriculation. C'est bien peu en comparaison avec Vancouver. «Il y a des points de similitude entre Montréal et Vancouver, estime néanmoins Bob Lingwood. Il s'agit de la nécessité d'avoir des sources de financement stables et une planification à l'échelle métropolitaine.»

Du sable dans l'engrenage

Mais tout n'est pas rose dans l'Ouest. La signature de l'entente entre le Greater Vancouver Regional District, responsable de l'agence de transport, et le gouvernement provincial a suscité la colère des politiciens de la banlieue. Les maires de Surrey et de Coquitlam ont promis de voter contre le projet et menacent de se retirer du Greater Vancouver Regional

District. «Tout le monde doit être prudent, estime le maire de Coquitlam, Lou Sekora. On n'obtient jamais rien d'autre que des factures de la part du gouvernement provincial.»

Les élus membres du Greater Vancouver Regional District s'entre-déchirent, la banlieue et le centre se renvoyant dos à dos, ce qui n'est pas sans rappeler le cas d'une certaine île-région de la vallée du Saint-Laurent.

La question de la représentation politique trouble aussi les esprits. La Greater Vancouver Transportation Authority sera formée de douze maires ou conseillers et de trois représentants du gouvernement provincial. Les maires et conseillers seront nommés par le Regional District. Ils disposeront du pouvoir de taxation, bien qu'ils ne soient pas élus.

A quelques exceptions près, les villes membres du GVRD devraient néanmoins voter en faveur de l'entente, qui répond à leurs revendications historiques.

Depuis des années, BC Transit, une société étatique, assure en partie le service de transport en commun dans la région de Vancouver. C'est ce qui fait dire au chroniqueur Pete McMartin, du *Vancouver Sun*, que la Colombie-Britannique est «le seul gouvernement supérieur au monde ayant le pouvoir de déterminer l'emplacement d'un arrêt d'autobus.»

«En contrôlant le transport public, Victoria décide du développement de la ville et, plus important encore, détermine à qui profitera ce développement», estime M. McMartin.

Les élus locaux voulaient la mainmise sur le transport collectif. Victoria le leur a offert avec, en prime, une dette d'environ un milliard. Les mauvaises langues disent là-bas que c'est le prix à payer pour que le gouvernement provincial ne vienne plus «saccager» le transport public. Ici, le saccage du transport public s'est fait petit à petit depuis la réforme Ryan, en 1992, les élus locaux n'arrivant pas — ou ne voulant pas — maintenir la qualité du service sans l'aide de Québec.

A quelques mois des élections provinciales, le ministre Perreault a relancé les discussions. Pendant ce temps là, dans l'Ouest, des élus locaux sont sur le point d'obtenir un pouvoir de taxation afin d'assurer le service de transport, et plus encore.

C'est clair !



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

QU'IL SOIT francophone ou anglophone, il est pratiquement impossible que le conducteur de cette voiture, stationnée illégalement au coin des rues Amherst et Ontario, n'ait pu comprendre le sens de l'écriteau...

À la lumière du cœur.

Planifiez vos dons

Pour un don ou plus d'informations, composez sans frais 1-888-234-8533 Région de Montréal 514-257-8711

DÉVELOPPEMENT ET PAIX

CUISINE DISTINCTIVE

Saint Anour

RESTAURANT - PAVILLON JARDIN
CHIEF TRAITEUR
48, RUE SAINTE-URSULE, VIEUX-QUEBEC
418 694.0667

l'anglais... l'espagnol... l'italien... l'allemand...
le russe... le mandarin... l'espagnol...
le mandarin... l'anglais... l'espagnol...
l'espagnol... l'italien... l'allemand... le russe

Depuis 32 ans, EF offre aux étudiants l'occasion de **Vivre une expérience inoubliable !**

Apprenez une langue

dans une de nos 25 écoles à travers le monde.
Venez apprendre plus sur cette occasion enrichissante :

Cégep de Sainte-Foy le 25 novembre de 18h à 21h
Université de Montréal le 29 novembre de 10h à 14h

RSVP au 1-800-387-1463

Centres Internationaux de Langues

Joignez cette annonce à votre inscription au programme lors de la réunion, et obtenez jusqu'à 700 \$ de rabais* !

La Galerie Art Select déménage

SUPER SOLDE LIQUIDATION

meubles d'exposition
chaises : fauteuils : canapés
lampes : accessoires
matelas : literie
carpettes : livres d'art
tableaux de peintres québécois

... du jamais vu!
jusqu'au 7 décembre

LA GALERIE ART SELECT INC.
6810, St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2
Tél. : (514) 273-7088

OUVERT LE DIMANCHE DE 12h à 17h
FERMÉ LES LUNDIS ET MARDIS

Libre Expression

Céline
L'UNIQUE

Pour vivre avec Céline autour du monde, pour revivre avec elle les étapes de sa formidable ascension, pour connaître l'homme à qui, adolescente, elle a confié ses rêves et qui ne l'a jamais déçue, pour partager ses pensées, et apprivoiser en même temps qu'elle les seules peurs qui parfois la fréquentent, il n'y a qu'à lire l'unique écrivain à qui Céline Dion a choisi de se confier : **GEORGES-HÉBERT GERMAIN.**

«...une construction audacieuse, formidablement efficace.»
MARIO ROY, *La Presse*

« Céline se veut le onzième livre de Georges-Hébert Germain qui a développé au fil des ans un créneau bien à lui, une sorte d'hybride entre le roman, le reportage et la biographie. Céline constitue la synthèse parfaite des trois genres. »
PIERRE CAYOUILLE, *Le Devoir*

« Avec rigueur, sans ostentation, la plume alerte, Georges-Hébert Germain jette un regard journalistique fascinant sur la poussée vers les étoiles de Céline Dion... »
GILLES CHEVIER, *Le Journal de Montréal*

EN VENTE PARTOUT 29,95 \$

• LES ACTUALITÉS •

Copps annonce une aide de 15 millions aux éditeurs

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

La ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps a annoncé hier l'octroi d'une somme supplémentaire de 15 millions pour les éditeurs de livres canadiens.

Cette nouvelle a réjoui l'Association des éditeurs canadiens, mais cette organisation n'a pas manqué de souligner que cette somme ne faisait que restaurer des fonds qui avaient été coupés en vertu du budget fédéral de 1995.

«Ces compressions avaient mis plusieurs entreprises en danger, et le nombre de titres canadiens publiés avait diminué de façon significative», a fait savoir l'association dans un communiqué émis hier.

L'atmosphère était cependant à l'allégresse hier au Salon du livre de Montréal, lorsque Mme Copps a annoncé les fonds supplémentaires. Plusieurs éditeurs avaient quitté leur kiosque pour assister à la conférence de presse, le sourire aux lèvres.

Mme Copps a rappelé que dans son programme électoral, le Parti libéral s'était engagé à approuver des fonds supplémentaires destinés aux éditeurs de livres canadiens une fois de retour au pouvoir.

Le président de l'Association nationale des éditeurs de livres, M. Antoine Del Busso, a raconté comment, pour remonter le moral de son monde, il avait rappelé cet engagement lors d'une réunion de l'association en mars dernier.

Il a affirmé qu'il s'était senti un peu naïf de prêter ainsi foi à une promesse électorale.

«J'aurai l'air moins naïf la prochaine fois», a-t-il déclaré en conférence de presse.

Pour sa part, le président de l'Association des éditeurs canadiens, M. Jack Stoddart, a affirmé que les choses avaient bien plus bougé au ministère du Patrimoine canadien depuis l'arrivée de Sheila Copps, en janvier 1996, qu'au cours des 10 à 15 années précédentes.

Le programme fédéral d'aide au développement de l'industrie de l'édition dispose déjà d'un budget de 19,2 millions pour 1997-98. Le montant supplémentaire de 15 millions offrira une assistance supplémentaire aux éditeurs et aidera les nouvelles initiatives de distribution et de commercialisation du secteur privé.

«Ces fonds supplémentaires mettent en évidence la contribution qu'apporteront les éditeurs, tant sur le plan culturel qu'économique, dans ce qui adviendra du Canada», a déclaré Mme Copps.

Elle a rappelé que le secteur canadien de l'édition du livre avait généré 1,7 milliard en recettes nationales et recettes d'exportation en 1994-95, supportant 7000 emplois. Plus de 11000 nouveaux titres sont maintenant publiés chaque année, comparativement à 4500 en 1979.

Option Canada

La ministre du Patrimoine canadien s'est cependant montrée bien moins loquace lorsque des journalistes l'ont interrogée au sujet de la subvention de 4,8 millions octroyée à Option Canada pendant la période préréférendaire.

Les enquêteurs du Bureau du directeur général des élections du Québec soupçonnent Option Canada d'être une façade pour le Conseil sur l'unité canadienne.

Mme Copps a carrément refusé de dire comment ces 4,8 millions avaient été dépensés.

Elle a plutôt cherché à attirer l'attention sur les 100 millions que le gouvernement péquiste aurait dépensés pour promouvoir la souveraineté.

La ministre a ajouté que le Directeur des élections du Québec, François Casgrain, n'avait jamais cherché à la joindre au téléphone.

«Je ne sais pas s'il a fait un aussi bon travail qu'il le dit», a-t-elle affirmé, soutenant qu'elle n'avait rien à cacher, et qu'elle aurait été prête à discuter avec lui.



Sheila Copps

Le petit Caillou se retrouve au centre d'une querelle juridique

La dessinatrice et la maison d'édition se disputent la paternité du personnage de livres pour enfants

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Alors que ce matin, au Salon du livre de Montréal, le célèbre Caillou rencontre tous ses petits — et grands — admirateurs, une véritable saga judiciaire opposant la maison d'édition à l'illustratrice se profile dans les coulisses. Objet du litige? La paternité du personnage, que les deux parties se disputent.

Après les délicieux petits bouquins *Non! J'ai dit non!* et *Caillou est en colère*, pourrait-on trouver un jour *Caillou à la cour* ou *Caillou en arbitrage*? Derrière la simplicité et le charme désarmants des histoires de Caillou, ce petit bonhomme à la tête dénudée et au quotidien amusant, les tiraillements juridiques se multiplient depuis plusieurs mois déjà entre l'illustratrice Hélène Desputeaux et l'éditrice de Chouette. Au cœur des litiges, une seule question: la revendication de la «maternité» de Caillou, qu'on se dispute de part et d'autre et qui entraîne, on le devine, des mésententes d'ordre pécuniaire, les droits d'auteur y étant directement liés.

Au total, affirment les représentants juridiques des deux parties, une dizaine de procédures judiciaires ont été entreprises depuis les débuts de cette affaire, d'un côté

ou de l'autre de la barrière, certaines achevées, d'autres encore en cours. La plus récente de ces démarches a été effectuée au tout début de la semaine alors que l'avocat de Mme Desputeaux, Normand Tamaro, a déposé en Cour supérieure une action en annulation de toutes les ententes intervenues entre l'éditrice de Chouette, Christine L'Heureux, et l'illustratrice Hélène Desputeaux, dont le nom figure sur tous les petits livres cartonnés.

Selon M^r Tamaro, par cette démarche, l'illustratrice espère ultimement que la cour lui reconnaisse le titre de créatrice de Caillou, lui permettant ainsi de recevoir les montants auxquels elle estime avoir droit.

Dans une lettre distribuée cette semaine à travers quelques quotidiens (voir page A 13 dans notre édition d'aujourd'hui), un groupe d'illustrateurs et d'écrivains, appuyé par le Regroupement des artistes en arts visuels et l'Association des écrivains québécois pour la jeunesse, dénonce l'injustice qu'ils croient faite à leur collègue au moment où on fête les dix ans des Éditions Chouette. L'une des activités principales de la maison d'édition est la propulsion de Caillou non seulement au bercail, mais dans une dizaine d'autres pays.

«Même s'il y a plusieurs procédures, le litige porte essen-

tiellement autour de la paternité de Caillou, a expliqué hier Réginald Gagnon, l'avocat de l'éditrice Christine L'Heureux. Accessoirement à ça, bien sûr, se greffent toutes les questions des royautés versées à l'auteur ou la coauteure.» Étant donné la complexité du dossier, l'avocat de Mme L'Heureux a expliqué ne pas vouloir aborder chacune des questions dans le fin détail, ajoutant qu'il était «regrettable et nuisible pour Caillou» que la chicane se transpasse jusque dans les journaux.

«Nous ne comprenons pas comment il se fait que les produits Caillou se retrouvent partout, en France, en Suisse, envahissent le Club Price, et que les redevances versées à Mme Desputeaux ne correspondent pas à l'ampleur du succès qu'on connaît au personnage», a expliqué M^r Tamaro, ne pouvant toutefois préciser de quels montants il s'agissait ici.

Il coulera sans doute encore beaucoup d'eau sous les ponts avant que l'on ne connaisse le dénouement de toute cette histoire. En attendant, le petit personnage est passé du support livre à celui de la télévision par l'entremise de la nouvelle chaîne Teletoon. On peut y voir le petit bonhomme chauve, sans toutefois que les crédits ne soient accordés dans le générique ni à Hélène Desputeaux, ni aux Éditions Chouette, valse juridique oblige...

Heureux architectes



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LA MINISTRE de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, a désigné hier la firme d'architectes Dan S. Hanganu, Provencher Roy et associés comme gagnante du concours d'architecture pour le futur Centre d'archives de Montréal. L'édifice est celui qui abritait l'École des hautes études commerciales, au 535 de la rue Viger. De gauche à droite sur la photo, Claude Provencher, Gilles Prud'homme, Louise Beaudoin, Thomas Schreitzer, Guillaume De Lorimier, Marie-Claude Lambert et Michel Roy.

EN BREF

Trop gourmandes ?

North Bay, Ontario (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, croit que même si les célèbres quintuplés Dionne n'ont pas été traitées comme elles auraient dû l'être, la compensation qu'elles réclament est trop élevée. Cécile, Annette et Yvonne, les trois quintuplés survivantes, connaissent, semble-t-il, une situation financière précaire, et elles ont des problèmes de santé. Elles tentent depuis deux ans d'obtenir une compensation du gouvernement provincial, et réclamaient au départ une somme de 10 millions. «Manifestement, les procureurs du gouvernement ontarien estiment que la somme demandée est très éloignée, en ce moment, de toute obligation qu'aurait pu avoir le gouvernement de l'époque», dit M. Harris.

Déluge de dons

Carlisle, Iowa — Bobbi et Kenny McCaughey sont comblés. Entrés dans l'histoire de la médecine en devenant les deuxième parents de septuplés au monde, ils voient désormais l'Amérique tout entière se précipiter pour les aider à financer l'éducation de leurs enfants. Si les septuplés se trouvaient toujours hier dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital Blank pour enfants, à Des Moines (Iowa), leur état était jugé «très encourageant» par les médecins qui veillent, attendris, à leur chevet. Vendredi, le plus «gros» et l'«ainé» des nourrissons, Kenneth, qui pesait 1,475 kilogramme à la naissance, n'avait plus besoin d'assistance respiratoire. Les médecins l'ont surnommé Hercule car, dans l'utérus de sa mère, en raison de sa position, on avait l'impression qu'il soutenait ses six frères et sœurs.

CONFLIT POSTAL

La SAAQ met en place un système de distribution des chèques d'indemnité

En raison du conflit postal, la Société de l'assurance automobile du Québec avise ses clients accidentés de la route qu'elle leur communiquera par téléphone le lieu et les démarches à suivre pour obtenir leur chèque d'indemnité.

Un système de distribution a été mis en place dans les 45 centres de service de la Société répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Les personnes concernées sont donc priées d'attendre cet appel avant de se déplacer.

Pour l'instant, ce conflit n'affecte pas le renouvellement du permis de conduire et de l'immatriculation. Les titulaires n'auront qu'à se présenter aux endroits suivants pour régler leur paiement: guichet automatique ou comptoir des banques Laurentienne, Nationale et de Montréal ou des caisses Desjardins, comptoir des centres de service de la Société et mandataires privés. En cas de changement de la situation, la Société avisera la clientèle par les médias.

Pour toute autre information concernant les mesures spéciales prévues, vous pouvez composer: — pour la région de Québec : (418) 643-7620
— pour la région de Montréal : (514) 873-7620
— ailleurs au Québec, sans frais : 1-800-361-7620



SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Avant tout
la vie

Du 23 au 29 novembre • Une semaine seulement

Joyeuses emplettes et bon d'achat!



GRATUIT!

**Recevez un bon d'achat de 20\$*
pour chaque tranche de 150\$ d'achats.**

Cette offre est en vigueur uniquement du dimanche 23 novembre au samedi 29 novembre 1997. Les détenteurs de permis, les agences de la SAQ, les succursales de vin en vrac et les personnes de moins de 18 ans ne peuvent profiter de cette offre.

* Bon de 20 \$ (taxes comprises), valable du 3 décembre 1997 au 3 janvier 1998.



**Société
des alcools
du Québec**



La modération a bien meilleur goût. **EducoValcool**

Les goûts, ça se discute.

 **SAQ Express**

 **SAQ CLASSIQUE**

 **SAQ SÉLECTION**

 **SAQ Bières**

• LES ACTUALITÉS •

Trente-sept millions de dollars

Un nouveau sarcophage pour Tchernobyl

ASSOCIATED PRESS

New York — La communauté internationale va consacrer 37 millions de dollars à la construction d'un nouveau sarcophage autour du réacteur n° 4 de la centrale de Tchernobyl, dont l'explosion le 26 avril 1986 avait provoqué le pire accident de l'histoire du nucléaire.

«Nous cherchons tout simplement à éviter de nouvelles tragédies. C'est tout», a déclaré jeudi soir le vice-président américain Al Gore devant les délégués d'une trentaine de pays réunis dans un grand hôtel de Manhattan pour une conférence du G7 consacrée à la catastrophe.

L'accident de Tchernobyl, qui fit officiellement 32 morts sur place et projeta au-dessus de la planète un nuage radioactif, a été «l'un des principaux événements du siècle qui nous ont fait comprendre que nous sommes tous voisins, sur une planète où tout est lié», a poursuivi Al Gore. Depuis lors, les environs de la centrale sont zone interdite et les retombées de Tchernobyl sont multiples, avec notamment la multiplication des cancers de la thyroïde dans la région.

Pour le président ukrainien Leonid Kouchma, qui coprésidait la rencontre, la centrale reste «une bombe à retardement»: «Le syndrome de Tchernobyl est suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de l'humanité, et aucune frontière n'arrêtera ses retombées».

Lusine devrait fermer définitivement en l'an 2000. Mais le «sarcophage» de béton et d'acier, construit à la hâte en 1986 autour du réacteur n° 4, se détériore si vite qu'il fait peser de nouvelles menaces sur l'environnement.

Réalisé dans l'urgence, le sarcophage ne répond pas aux exigences en matière de sécurité des installations nucléaires. Ses fondations ne sont pas solides, les structures de soutien et le couvercle ne sont pas hermétiquement fixés.

Selon les experts internationaux qui l'ont ausculté, un séisme ou des conditions climatiques extrêmes pourraient fissurer le sarcophage et provoquer de nouvelles émissions radioactives dans l'atmosphère, ainsi que dans le Dniepr, qui approvisionne Kiev en eau courante...

Les femmes et les homosexuels dans l'armée canadienne

Un général britannique s'excuse

Il exprime ses regrets pour avoir été mal cité par le quotidien The Daily Telegraph

Un général britannique vient de présenter ses excuses pour avoir laissé entendre que les Forces armées canadiennes avaient perdu la capacité de se battre à cause de leurs positions «libérales» sur les femmes et les homosexuels.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier au chef d'état-major des Forces armées canadiennes, le général Maurice Baril, le lieutenant général Sir Hew Pike, qui doit assumer bientôt le commandement des forces de l'OTAN en Bosnie, a exprimé ses regrets «pour avoir été mal cité dans un article [...] publié» récemment et portant sur l'avenir de l'armée.

Vendredi dernier, dans une entrevue publiée par le quotidien britannique The Daily Telegraph, le général a déclaré que «les Canadiens ont abandonné toute ambition d'être une force de guerre» à cause du trop grand libéralisme de leur armée en matière de mœurs.

«Leur armée, nettement plus libérale que l'armée britannique, est juste une force de maintien de la paix», a dit encore le général Pike, qui s'est félicité qu'en Grande-Bretagne on puisse encore, «si nécessaire, user de discrimination entre les hommes et les femmes». Selon le journal, ce sont aussi les homosexuels que le général a visés.

Le général a justifié cette attitude en indiquant: «Dans l'armée, nous avons le devoir d'être différents, de maintenir une éthique qui fasse que les gens sachent se battre. Si nous perdons cette éthique sur l'autel de la correction politique, alors, par contrecoup, nous perdons la guerre.»

Les commentaires de l'officier britannique ont provoqué de vives réactions, tant au ministère de la Défense nationale qu'au Bloc québécois. Mardi, le ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, a déclaré que les affirmations du général étaient «scandaleuses» et qu'il en parlera «de façon appropriée» à son homologue britannique. Le général Baril a estimé pour sa part que «le sexe ou l'orientation sexuelle n'avaient rien à voir avec les capacités guerrières». Il a souligné que l'opinion du général «est une conception d'un autre âge».

De son côté, la critique bloquiste en matière militaire, Pierrette Venne, a envoyé une lettre au secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, pour lui faire part de son indignation.

«Il est inquiétant de savoir que celui qui sera bientôt directeur des opérations en Bosnie représente le stéréotype parfait du militaire rigide, sexiste et intolérant», écrit-elle. Selon la députée, «le milieu militaire doit, une fois pour toutes, reconnaître le principe de l'universalité du service et, ainsi, permettre aux femmes d'intégrer pleinement les forces armées sans aucune discrimination».

Dans sa lettre d'excuses, le général Pike n'a fait aucune référence à ses pro-

pos sur les femmes ou les homosexuels. Il a écrit au général Baril que l'entrevue n'a pas été enregistrée et qu'il n'a pas été en mesure de lire une copie de l'article avant sa publication. L'officier a affirmé qu'au cours de sa conversation avec le journaliste, «nous avons discuté de la façon de réconcilier les capacités de combat et celles du maintien de la paix». Toutefois, «je n'ai jamais, je vous l'assure, fait référence aux Forces canadiennes comme le rapporte» le journaliste.

«Je suis horrifié à la pensée qu'une remarque mal rapportée ait pu causer préjudice et je ne peux qu'exprimer, encore une fois, mes regrets d'être la cause d'une si légitime protestation», a souligné le général.

La place des homosexuels

Depuis 1989, les Forces armées canadiennes accueillent dans leurs rangs, sauf dans les sous-marins, les femmes qui ont les capacités requises; l'armée ne fait aucune discrimination envers les homosexuels. Par contre, la réaction du général britannique envers les homosexuels rappelle la controverse qui avait fait rage en 1992-93 lorsque le président Bill Clinton avait exigé l'abolition de la discrimination dont ils faisaient l'objet au sein des forces armées américaines.

Choqués par la requête présidentielle, les membres de l'état-major avaient fait bloc et forcé M. Clinton à reculer. Une nouvelle politique a été adoptée qui consiste à ne pas demander aux nouvelles recrues leur orientation sexuelle en retour d'une discrétion totale de leur

part. La formule «on ne demande rien, on ne dit rien, on ne poursuit pas en justice» a été instaurée en janvier 1994. Pour sa part, les forces armées britanniques interdisent le recrutement d'homosexuels.

Si certains officiers ne cachent pas leurs préjugés envers les homosexuels, ils étalent aussi leur profonde ignorance de l'histoire militaire occidentale. En effet, souligne le spécialiste américain Victor Davis Hanson, historiquement, la présence d'homosexuels au sein d'armées se révèle plutôt positive. Il cite en exemple l'armée grecque de l'Antiquité, berceau «du modèle occidental de la guerre» que les militaires appliquent encore aujourd'hui.

«Dans toute la Grèce, il est prouvé que les amitiés homosexuelles étaient un facteur qui contribuait au moral d'une unité», écrit-il dans un livre majeur sur la bataille d'infanterie dans la Grèce classique.

Ainsi, le Bataillon sacré de Thèbes, composé de cent cinquante couples homosexuels, était considéré comme le plus féroce de Grèce et suscita l'admiration de Philippe de Macédoine.

Dans une lettre envoyée au journal britannique en guise de réplique au général Pike, le général à la retraite Lewis Mackenzie a souligné qu'en «ce qui concerne l'homosexualité, ceux qui entrent [dans l'armée] se montrent discrets sur leur vie privée».

Il a ajouté que l'impact de leur préférence sexuelle «sur le bon déroulement des opérations était nul».

Grand nettoyage de la Méditerranée

Vingt pays riverains adoptent un programme pour éliminer les toxiques

ASSOCIATED PRESS

Tunis — Les 20 pays membres de la Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée ont adopté hier à Tunis un programme d'action stratégique contre la pollution marine, causée par les activités telluriques et les émissions industrielles de substances toxiques.

Mais s'ils sont d'accord sur les objectifs, la France et la Turquie ont toutefois fait connaître leurs réticences quant à l'adoption d'un calendrier précis, qu'ils jugent trop ambitieux.

«Le document est d'une importance capitale dans la mesure où il consacre des actions concrètes pour la sauvegarde de la Méditerranée», s'est félicité pour sa part Kevin Stairs, du mouvement écologique Greenpeace, qui assistait en tant qu'observateur à la réunion qui s'est tenue à Tunis du 18 au 21 novembre.

Les travaux de la réunion ont été marqués, selon M. Stairs, par un long débat en raison de la «réticence» de la France et de la Turquie à adhérer à la position générale appelant à l'adoption «immédiate d'un calendrier précis» pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pollution qui menace la Méditerranée. A l'inverse, cette proposition a été activement défendue par l'Espagne, la Tunisie, la Libye, la Grèce et l'Italie.

Le programme d'action stratégique engage les parties contractantes à la convention à garantir l'élimination définitive des substances toxiques, persistantes et bio-accumulables à l'horizon 2025 et à assurer une réduction de 50 % des décharges et des rejets industriels de ces substances toxiques d'ici dix ans.

Signée le 16 décembre 1976, la Convention de Barcelone a pour but de lutter contre la pollution marine de la *Mare nostrum*.

Cette dernière est causée à 90 % par les activités telluriques, selon Greenpeace.

ET VOILÀ!

Sienna
moteur V6 de 194 ch



Sienna 98

299\$

par mois/
location 48 mois*

- Climatiseur
- Freins ABS
- Volant inclinable
- 2 coussins gonflables

COMPTANT** MENSUALITÉS

0\$	372\$
1 500\$	337\$
3 100\$	299\$

Transport et préparation inclus

Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Toyota Credit Canada Inc. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable pour les modèles Sienna GF19CS-AA 1998 neufs, loués et livrés avant le 30 novembre 1997. Premier versement de 340,73\$, comptant de 3 100\$ plus taxes et dépôt de garantie de 350\$ exigibles au moment de la livraison. Basée sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 10¢/km s'appliquent pour les kilomètres excédentaires. ** Taxes en sus. Ou échange équivalent. Photo aux fins d'illustration seulement. Tous les détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire



TOYOTA

www.toyota.ca

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

BOUCHERVILLE
Toyota Duval
655-2350

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
592-1200

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

MONTRÉAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTRÉAL
Toyota Pie IX
329-9909

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

STE-AGATHE
Toyota A
Sue-Agathe
325-1044

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodland Toyota
761-3444

TERREBONNE
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

ST-JÉRÔME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LEONARD
St-Léonard Toyota
752-1373

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872



SOLITAIRE



1 ct solde	5 700\$	1	GH
1 ct solde	6 500\$	SI	EF
1.19 ct solde	12 000\$	VVS	DE
4.19 ct solde	18 000\$	I	MN

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1964

Not diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.
Mezzanine, MÉTRO Berri UOAM, 1500, rue Berri
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

LE DEVOIR

POLITIQUE

Lois électorale et référendaire

Québec pourrait amender et recourir quand même à la clause dérogatoire

Aux quatre scénarios étudiés par Québec pour colmater la brèche ouverte par la décision de la Cour suprême qui invalide plusieurs articles de la Loi sur les consultations populaires s'ajoute maintenant une cinquième voie.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le gouvernement du Québec pourrait à la fois amender sa Loi sur les consultations populaires et recourir à la clause dérogatoire afin de se prémunir contre tout nouveau recours devant la Cour suprême. Il s'agit d'une cinquième voie possible, indique-t-on à Québec, qui s'ajoute aux quatre scénarios que présente le ministre responsable du dossier, Guy Chevrette, au conseil des ministres de mercredi prochain.

Parmi les autres scénarios étudiés à Québec pour colmater le vide juridique créé par la décision de la Cour suprême d'invalider plusieurs articles traitant du contrôle des dépenses référendaires de la Loi sur les consultations populaires, on retrouve également la possibilité d'ajouter à la struc-

ture des deux comités parapluies une réserve de 10% des dépenses référendaires qui serviraient aux tiers partis. On se souviendra que c'est pour cette raison, le financement des tiers, que l'ancien chef du Parti Égalité, Robert Libman, avait fait appel aux tribunaux en 1995.

Les trois autres scénarios comprennent les amendements à la loi tels que proposés par la Cour suprême elle-même ainsi que le recours pur et simple à la clause dérogatoire pour soustraire la loi référendaire à la Constitution canadienne. Un dernier scénario évoquerait enfin la possibilité de renforcer la loi en utilisant des articles s'y trouvant déjà.

Pour analyser le tout, le ministre Chevrette a déjà annoncé qu'il proposera un «cheminement» au conseil des ministres. Il semble que ce cheminement passera par une consultation publique québécoise qui prendrait la

route au début de 1998, conjointement avec une commission parlementaire pour rencontrer les spécialistes. Le tout sera suivi d'amendements législatifs qui seraient déposés au printemps prochain.

Hier, le ministre Chevrette a annoncé qu'il consulterait également les électeurs sur la pertinence de recourir à une pièce d'identité pour voter au prochain scrutin ou lors du prochain référendum. En ce sens, un des scénarios envisagés est l'utilisation d'un des trois documents suivants: la carte d'assurance-maladie, le permis de conduire ou le passeport.

Dans le cadre d'une interpellation soulevée à l'Assemblée nationale par le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, le ministre Chevrette a indiqué son intention de modifier la loi pour que l'inscription sur la liste électorale des jeunes ayant atteint l'âge de voter — 18 ans — soit automatique.

«On n'ira pas en élections sans une loi amendée, a répété hier M. Chevrette. Il n'est pas question d'aller en élections avec le trou béant créé dans la loi par le jugement de la Cour suprême.»

Quant au chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, il a réclamé des

modifications aux articles de la loi électorale qui défavorisent les tiers partis par rapport aux deux formations politiques principales, soit le Parti libéral et le Parti québécois.

M. Dumont a fait particulièrement allusion aux émoluments qui sont versés le jour du vote aux représentants des deux principales formations politiques, tandis que les représentants des autres partis doivent agir bénévolement.

«Comment un électeur peut-il accepter qu'on prenne ses taxes pour biaiser la démocratie?», a dit le député Dumont. Il a aussi dénoncé l'avance de fonds électoraux remise aux deux principaux partis le jour du déclenchement du scrutin, soit un montant d'environ 1,5 million de dollars.

M. Dumont a rappelé que le Parti québécois avait promis de démocratiser la loi à cet égard. «Mais une fois élus, les députés développent des préjugés de ne pas toucher à un système électoral qui les favorise», a-t-il dit.

Le Parti de l'Action démocratique poursuivra la bataille pour des changements à la loi électorale, a-t-il promis.

Avec la Presse canadienne

Quand Dion critique Trudeau

LE DEVOIR

Stéphane Dion estime que Pierre Elliott Trudeau a fait preuve de «rigidité intellectuelle» et qu'il a sa part de responsabilité dans l'actuelle impasse constitutionnelle.

«Je le trouve dogmatique», a encore dit l'impétueux ministre fédéral des Affaires intergouvernementales à l'endroit de l'ancien chef du Parti libéral du Canada.

Des propos qu'il a tenus à l'occasion de l'enregistrement de l'émission Québec plein écran, qui sera diffusée ce soir sur les ondes de Télé-Québec.

Chargé de l'épineux dossier constitutionnel, il ne s'est pas fait prier quand l'animatrice Anne-Marie Dusault l'a invité à porter un jugement sur le rôle que l'ancien premier ministre a joué dans le débat sur le projet de réforme constitutionnelle mis de l'avant par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. «Le Trudeau qui s'oppose à Meech, le Trudeau qui, surtout maintenant, dit que si Meech n'a pas passé, c'est ma faute. Ce Trudeau-là, je le trouve dogmatique, je trouve qu'il a montré une rigidité intellectuelle qui a mal servi le pays.»

Pierre Trudeau n'a pas été le seul à mériter les mauvaises notes du jeune universitaire, plutôt déçu de la démarche intellectuelle des ténors québécois du fédéralisme. Même son défunt père ne trouve pas grâce à ses yeux. «Ce que je reproche à la mentalité des fé-

déralistes québécois des vingt dernières années [...] la pensée de M. Bourassa, de mon père, tous ces gens-là [...] ont essayé continuellement de ne pas réfléchir sur ce que veut dire une sécession.»

Entre deux séries d'échanges, on a intercalé un témoignage du cinéaste Pierre Falardeau, qui parle de l'importance de comprendre les rébellions de 1837 et 1838 et qui s'indigne de l'utilisation que les fédéralistes font aujourd'hui de la notion de partenaires du Canada anglais. «Heille, ils nous ont pendus, ils ont brûlé nos maisons, ils ont violé nos femmes. Ce n'est pas la vision que j'ai de partenaires.»

Et à propos de la confédération, Falardeau ajoutait: «Ça nous est rentré dedans par la force. C'est la suite de 1837-1838. Ils nous ont conquis et annexés par la force. Alors, qu'ils arrêtent de nous raconter des peurs.»

De son film, Falardeau souhaite que les écoliers retiennent que des gens sont morts pour la liberté dans ce pays et qu'on s'est fait «fourrer à l'os». «Ils nous ont fourrés à l'os et ça continue.»

Invité à dire ce qu'il pensait de la fracassante sortie du cinéaste militant, Stéphane Dion a répondu que Falardeau est un «génie» dont les propos attisent toutefois la haine.

Lorsque l'animatrice lui a fait remarquer qu'il est lui-même perçu comme un dogmatique, le don Quichotte du fédéralisme a répliqué: «Je suis capable de changer d'idée mais parce que je suis le seul à penser de cette façon.»

Une première tournée du chef du Bloc dans l'Ouest

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Pour la première fois dans la jeune histoire du Bloc québécois, le chef Gilles Duceppe effectuera une tournée intensive dans l'Ouest canadien au début du mois de décembre.

En 20 événements et rencontres, du 2 au 5 décembre, M. Duceppe a l'intention de remplir une mission à deux volets: expliquer l'offre de parte-

nariat et dénoncer les insuffisances de la déclaration de Calgary.

Cette visite, a-t-il soutenu hier en entrevue, était prévue de longue date. «On trouvait important d'établir des contacts avec les Canadiens; après tout, c'est notre rôle.»

M. Duceppe se défend bien d'essayer de faire dérailler l'entente de Calgary, au moment où les provinces de l'Ouest consultent leurs populations à ce sujet. Pour lui, il s'agit simplement d'aller dire ce que les souve-

rainistes en pensent. Le Bloc, estime-t-il, ne pouvait pas rester silencieux à l'égard de l'entente. «Il y a une question d'honnêteté. On siège à Ottawa dans un Parlement qui est celui du Canada. Nous exprimons sur cela [Calgary], ça me semble faire partie des règles démocratiques; ce n'est pas de la provocation», a-t-il souligné.

M. Duceppe veut faire comprendre aux habitants de cette partie du pays que l'entente «ne résistera pas aux demandes et aux attentes des Québécois»

parce qu'elle représente un recul par rapport aux solutions envisagées dans le passé. Du concept des deux peuples fondateurs, rappelle-t-il, on est passé à celui de la société unique, ce qui constitue un recul inacceptable.

Mais M. Duceppe reconnaît que l'on ne pouvait pas s'attendre des premiers ministres provinciaux, signataires de l'entente de Calgary, qu'ils endossent l'idée de la souveraineté comme solution aux problèmes du Canada.

Conférences

MP Puissance Marketing

L'École des Hautes Études Commerciales vous invite à assister à ses conférences publiques.

Lundi 24 novembre

à 12h **La Mission commerciale HEC en Australie** par Antoine Panet-Raymond, professeur de marketing Salle CIBC

à 19h **Le marketing de soi : comment se vendre quand on est travailleur autonome ou professionnel** par Jean-Marie Doizy, consultant, JMD Conseils en gestion et développement d'entreprises Amphithéâtre IBM

Mardi 25 novembre

à 12h **La mission commerciale HEC au Brésil** par Tetchenna Bellange et Muriel Lara, étudiantes au B.A.A. Salle Coopers & Lybrand / Laliberté Lanctôt

à 19h **Les grandes tendances en commerce de détail** par Jean-Charles Chebat, titulaire de la Chaire de commerce Omer DeSerres et Jacques Nantel, directeur des programmes Amphithéâtre IBM

Mercredi 26 novembre

à 12h **La mission commerciale HEC en Israël** par Corinne Berneman, professeur de marketing Salle Coopers & Lybrand / Laliberté Lanctôt

à 19h **De la stratégie à la communication : le cas de la campagne publicitaire Molson Export** par Jean Boisvert, chef, recherche en marketing, Les brasseries Molson, et François Lacoursière, directeur groupe conseil, Cossette Communication-marketing Une dégustation suivra la conférence. Amphithéâtre IBM

Jeudi 27 novembre

à 12h **Le terrorisme de l'image : le marketing des candidats politiques** par Guy Côté, associé principal, Le cabinet de relations publiques National, et André Morrow, président, Morrow Communications Salle Banque de développement du Canada

à 19h **Marketing at the Millenium**

par Sidney Levy, directeur du Département de marketing, College of Business and Public Administration, University of Arizona. Psychologue réputé pour ses études portant sur le comportement humain au quotidien, les relations interpersonnelles, les activités liées au travail, le comportement du consommateur. Parmi ses publications, on retrouve : «The Product and the Brand», «Symbols for Sale», «Social Class and Life Style» et «Broadening the Concept of Marketing». Au terme de cette conférence de la Chaire de commerce Omer DeSerres, M. Levy recevra une plaque honorifique soulignant sa contribution au domaine du marketing. Amphithéâtre IBM

Entrée libre pour toutes les conférences

Exposition soulignant le 90^e anniversaire de la création de l'École HEC, les premières années... 1907-1926 Vitrines du Salon L'Oréal

École des Hautes Études Commerciales
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal



Université de Montréal autobus 129 ou 51

VISA* DESJARDINS ET LA GRÈVE POSTALE

7 jours sur 7, 24 heures sur 24, vous pouvez connaître:

- Le solde de votre compte
- La date de votre dernier paiement
- Le montant de vos achats autorisés mais non facturés
- Le solde de vos *boni*DOLLARS

Joignez le service de réponse vocale interactif gratuit en composant l'un des numéros suivants:

Région de Montréal: 397-4415
Ailleurs: 1 800 363-3380

Vous pouvez effectuer vos paiements:

- À n'importe quel guichet Desjardins ou affichant le logo VISA
- Au comptoir de votre caisse ou d'une banque affiliée à VISA
- Par le biais du service AccèSD au 1 800 CAISSES si vous y êtes inscrit
- Par chèque, argent comptant ou par paiement direct *Interac*^{MD} à nos bureaux, au 425, avenue Viger Ouest, à Montréal

Heures spéciales d'ouverture de nos bureaux:

- De 8 h à 18 h, du lundi au vendredi
- De 8 h 30 à 16 h 30 le samedi

Vous pouvez également passer par votre caisse pour nous acheminer toute demande urgente qui ne pourrait attendre la fin du conflit.

* La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, titulaire de licence de la marque.

^{MD}Marque déposée d'*Interac* inc.

Desjardins pour s'aider soi-même

• POLITIQUE •

Vente de renseignements confidentiels chez Hydro-Québec

Des détectives bien renseignés

Aucun autre suspect parmi les employés de la société d'Etat, déclare Chevrette

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'employé d'Hydro-Québec qui a été congédié pour vente de renseignements confidentiels transmettait à une agence de détectives privés les noms, adresses, numéros d'assurance sociale et numéros de téléphone de certains des clients de la société d'Etat, a révélé hier le ministre des Ressources naturelles Guy Chevrette. Toutefois, aucun dossier de crédit n'aurait été dévoilé.

L'identité de l'individu a été découverte par les policiers lors d'une perquisition effectuée en juin 1997 dans les bureaux de l'agence de détectives privés. Il a été congédié le 29 septembre.

Depuis 1990, l'employé, un travailleur occasionnel qui œuvrait en Montérégie, a communiqué 25 renseignements à l'agence de détectives pour laquelle il avait travaillé dans le passé.

«Il s'agit d'un cas isolé. L'enquête n'a permis d'identifier aucun autre suspect parmi les 20 000 employés d'Hydro-Québec», a déclaré le ministre Chevrette.

Le ministre a aussi précisé que les systèmes informatiques de l'entreprise «n'avaient pas été violés car l'employé détenait un accès autorisé au système».

Afin de s'assurer que la confidentialité des renseignements est respectée, Hydro-Québec a maintenant en place un système par lequel l'accès est restreint au seul personnel autorisé, avec un mot de passe et un code d'accès. Un registre de contrôle permet d'identifier tous les employés qui interrogent le système. De plus, des barrières informatiques contrecarrent ceux qui voudraient tenter de pénétrer le système de l'extérieur.

Le ministre Chevrette s'est montré outré parce que l'opposition libérale et certains médias ont parlé d'un «réseau d'information œuvrant à Hydro-Québec». «C'est un manque de rigueur inacceptable car le cas est isolé», a-t-il dit.

M. Chevrette a demandé au vérificateur interne d'Hydro-Québec de prendre des mesures spéciales pour éviter la répétition de tels événements.

Même si, selon les autorités, il n'y a pas de réseau de vente de renseignements personnels à Hydro-Québec, on confirme néanmoins l'existence d'une agence de détectives privés qui, grâce à un informateur placé à la société d'Etat et un autre au ministère du Revenu, avait accès aux dossiers confidentiels du fisc et de la compagnie d'hydroélectricité.

Le congédiement de l'employé hydro-québécois portait à neuf cette semaine le nombre de mises à pied d'employés du secteur public pour atteinte à la confidentialité de dossiers personnels de citoyens.

Les huit autres cas se sont produits au ministère du Revenu.

L'opposition libérale, par la voix du député de Nelligan, Russell Williams, a réclamé jeudi rien de moins que la démission de la ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais.

Toute cette affaire soulève depuis le début de la semaine des débats houleux à l'Assemblée nationale, au point où le premier ministre Lucien Bouchard s'est porté jeudi à la défense de ses ministres.

M. Bouchard a invité l'opposition à attendre le rapport de l'enquête de la Sûreté du Québec et les accusations qui, le cas échéant, s'ensuivront, avant de porter un jugement final.

Le ministre responsable des Relations avec les citoyens, André Boisclair, a été plus précis: «Il faudra renforcer les pénalités prévues à la loi. Il faut réfléchir également sur la possibilité d'introduire des dommages exemplaires dans les causes civiles des gens qui auront été lésés.»

Campagne contre le rapatriement de la Constitution

La SSJB en appelle du jugement Rochon

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Les dirigeants de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) ont résolu d'en appeler du jugement les condamnant à verser une compensation financière totalisant 40 000 \$ à la sénatrice Céline Hervieux-Payette et à l'ambassadeur du Canada en Israël, David Burger, pour les avoir traités de traîtres en 1981 après que ceux-ci eurent donné leur appui, à la Chambre des communes, au projet de rapatriement de la Constitution.

Cette décision prise à la suite d'une consultation expresse des membres du conseil d'administration de la SSJB a été annoncée hier par Guy Bouthillier, président de l'organisme et auteur du texte au centre du litige.

«Nos adversaires ont choisi de se protéger en se plaçant sur le terrain judiciaire; nous continuerons donc de faire valoir nos arguments sur le plan politique», a fait valoir le président de la SSJB.

«Nous sommes un organisme politique et nous devons absolument disposer du droit le plus absolu à la critique politique de ce que font les hommes politiques», a-t-il renchéri.

Quand l'événement s'est produit, Mme Payette et M. Burger étaient députés à Ottawa. Dans une page de publicité publiée par le quotidien *Le Devoir*, la SSJB dressait la liste des 68 députés ayant voté pour le projet de rapatriement de la Constitution canadienne à laquelle devait s'ajouter une Charte des droits et libertés et une formule de modification constitutionnelle n'octroyant aucun droit de veto pour le Québec.

«Souviens-toi de chacun et de chacune d'entre eux; ce sont des traîtres, à considérer comme tels. Aujourd'hui ils ont le ver-

be haut, mais, demain, tu seras là et tu leur feras payer leur trahison», pouvait-on lire dans la publicité de la SSJB.

Quelques jours plus tard, la SSJB diffusait 5100 affiches publicitaires reprenant ce texte.

Jeudi, à Montréal, le juge André Rochon de la Cour supérieure octroyait 40 000 \$ aux deux ex-députés pour atteinte à leur dignité et à leur réputation, notamment.

Les dirigeants de l'organisme n'en démordent pas et s'engagent dans le prochain épisode judiciaire pour défendre leur droit de critiquer des adversaires politiques.

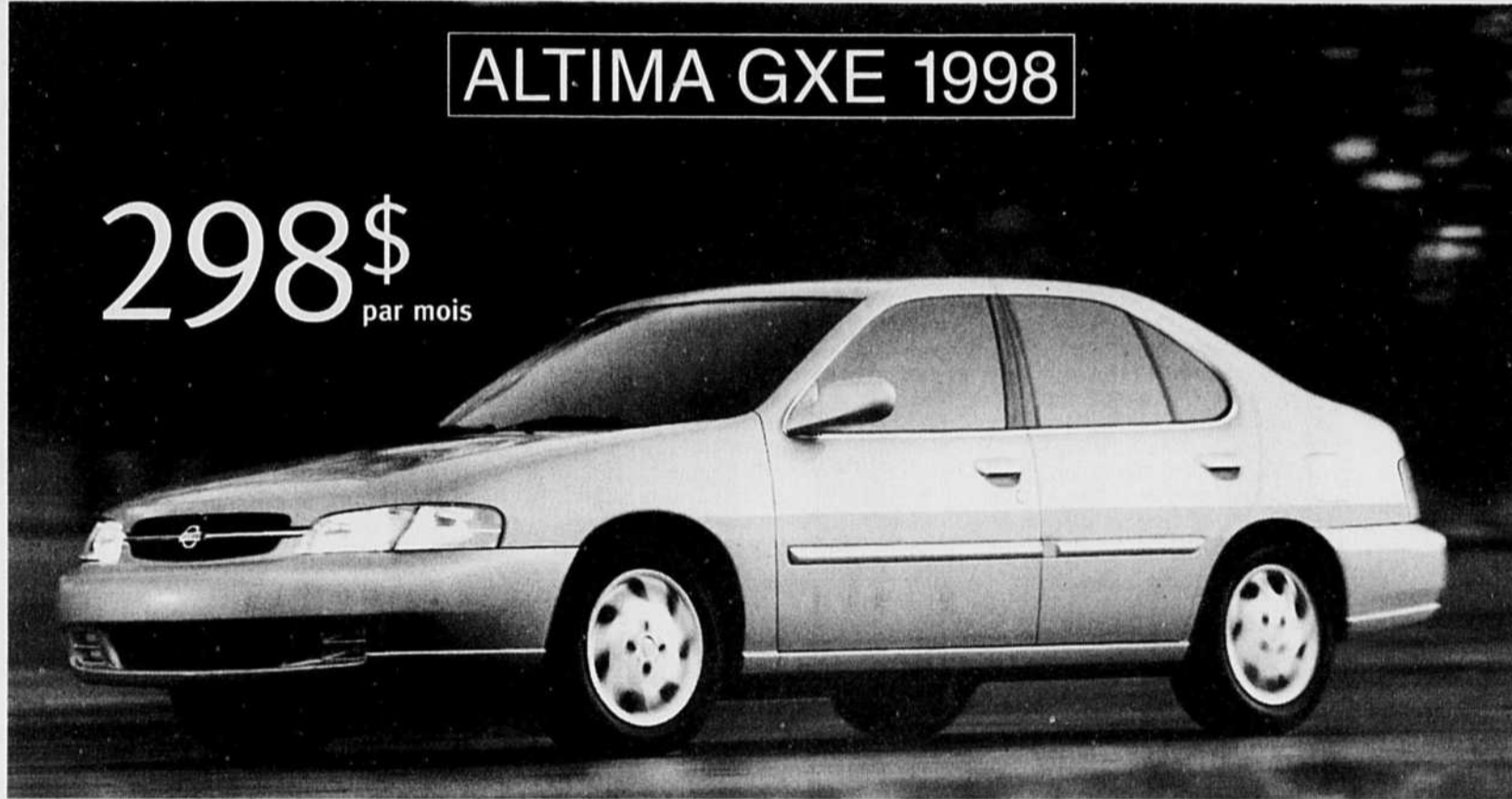
«Le juge n'a pas pris en cause le droit de critique existant dans nos sociétés modernes, démocratiques et évoluées. Nous ne sommes plus dans des sociétés de censure».

«Le juge a vu un appel à la violence. Ce n'est pas connaître l'opinion publique québécoise que de penser, ne serait-ce qu'un moment, qu'il y avait là un appel à la violence physique. L'appel fait aux électeurs était de se débarrasser de ces trouble-fête», a plaidé M. Bouthillier.

Ce dernier estime par ailleurs que certains textes de journaux sont de véritables appels à la violence «parfois déguisés en appels à la partition».

«Combien de fois Lucien Bouchard a-t-il traité d'Adolf Hitler par un député ou chroniqueur. Toute comparaison de Bouchard et Hitler est un appel à liquider M. Bouchard, d'abord dans la tête et ensuite dans la rue. Et c'est monnaie courante», a-t-il souligné.

Quoi qu'il en soit, M. Bouthillier est bien prêt à reconnaître que le vocabulaire employé en 1981 était «un peu dur, un peu costaud», mais il considère que ses adversaires politiques n'avaient pas à se réfugier comme ils l'ont fait dans les jupes d'un juge.



ALTIMA GXE 1998

298\$
par mois

Multipliez votre plaisir
par une simple addition.

298\$* + **16\$**** + **19\$*****
par mois par mois par mois

ALTIMA GXE 1998 (T4RG78 AE00)

Location 36 mois*

- Moteur 2,4 L, 16 soupapes, DACT (150 ch)
- Barres stabilisatrices avant et arrière
- Deux rétroviseurs extérieurs à commande électrique (couleur carrosserie)
- Pneus P195/65 R15 toutes saisons
- Essuie-glace 2 vitesses à balayage intermittent
- Téléouverture du coffre et de la trappe du réservoir de carburant
- Colonne de direction inclinable
- Radiocassette AM/FM avec 4 haut-parleurs
- Régulateur de vitesse
- Lève-glaces électriques
- Deux miroirs de courtoisie
- Ceintures de sécurité réglables en hauteur (AV)
- Deux coussins de sécurité gonflables (conducteur et passager) 2^e génération
- Climatiseur (sans CFC)
- Éclairage d'accueil à extinction progressive
- Verrouillage électrique des portes
- «Portes intelligentes» et protection oubli clé sur contact
- Banquette arrière à dossiers séparés 60/40
- Boîte automatique à 4 rapports

ALTIMA GXE 1998 (T4RG78 CK00)

Et ajoutez

- Système antivol
- Télécommande de verrouillage/déverrouillage des portes
- Alarme de panique (sur porte-clés)
- Radiocassette AM/FM avec lecteur de disques compacts (100 watts)
- 6 haut-parleurs
- Antenne diversité



ALTIMA SE 1998 (T4SG78 AE00)

Et ajoutez encore

- Suspension sport
- Dispositif antiblocage des roues (4 capteurs, 4 voies)
- Freins à disque aux 4 roues
- Pneus P205/60 R15 toutes saisons
- Jantes en alliage 15 po (6 rayons)
- Antenne électrique
- Calandre avec barre couleur carrosserie
- Becquet arrière avec feu d'arrêt surélevé
- Phares antibrouillard
- Instrumentation «SE» noir sur blanc
- Volant de direction gainé cuir
- Tissue et garniture «sport»
- Poignées de maintien passagers arrière



Votre très sympathique
concessionnaire



Acompte	Mensualité
0 \$	328 \$
995 \$	298 \$
1 995 \$	268 \$

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture. Location de 36 mois basée sur un taux de 6,8 %, 298 \$/mois* (voir tableau), 314 \$/mois**, 333 \$/mois***. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Acompte de 995 \$ ou échange équivalent. Frais de transport et préparation en sus (936,50 \$). Premier versement et dépôt de garantie de 350 \$ requis à la livraison. La valeur garantie est de 13 533,44 \$* (T4RG78 AE00), 14 123,42 \$** (T4RG78 CK00), 15 562,80 \$*** (T4SG78 AE00). Limite de 60 000 km. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Sur approbation du crédit par NCFI. Certaines caractéristiques peuvent varier d'un modèle à l'autre.

www.nissancanada.com
1 800 387-0122

Pettigrew à la tête
du PLQ ?

Marcel Massé ne craint rien pour Johnson

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Daniel Johnson n'a apparemment rien à craindre même si certains hommes d'affaires et organisateurs politiques souhaiteraient le voir remplacé par Pierre Pettigrew à la direction du Parti libéral du Québec.

The Globe and Mail faisait état hier d'une réunion secrète tenue mercredi à l'hôtel Ritz-Carlton, à Montréal, et au cours de laquelle des «poids lourds» du monde des affaires et de la politique se sont dits prêts à travailler à la réalisation de ce scénario.

Appelé à commenter cette histoire, Marcel Massé a admis qu'il avait eu vent de cette réunion mais que cela n'affaiblissait en rien son appui envers l'actuel chef de l'opposition libérale.

«Comme tout le monde, j'ai entendu des rumeurs. C'est une question vraiment très politique», a déclaré M. Massé, de passage à Québec, hier.

Le président du Conseil du trésor et ministre politique du Québec, M. Massé, a précisé que «comme ministre politique du Québec, j'ai indiqué plusieurs fois dans les derniers mois que nous supportons M. Johnson et que nous allons l'aider au maximum possible au cours de la prochaine campagne électorale».

M. Massé a insisté sur le fait que «le Parti libéral du Québec a choisi son chef de façon démocratique» et qu'il respectera ce choix.

Il a dit tout ignorer des intentions de son collègue du Développement des ressources humaines, Pierre Pettigrew, que certains aimeraient voir affronter Lucien Bouchard aux prochaines élections. Le premier intéressé n'aurait jamais entendu parler de la réunion du Ritz, selon *The Globe and Mail*.

M. Massé était à Québec hier pour annoncer le congrès biennal du PLC, prévu dans la Vieille Capitale, les 6 et 7 décembre prochains. Ce congrès, placé sous le thème «Mon pays pour l'an 2000», devrait permettre au PLC d'adopter une résolution affirmant le «caractère unique du Québec», ce qui constituera un premier appui officiel des libéraux fédéraux à la déclaration de Calgary.

«Il y aura un support très clair pour le caractère unique du Québec et le partenariat économique avec les provinces», a affirmé M. Massé.

Cette résolution, comme toutes celles relatives à l'unité canadienne, seront débattues au congrès national du PLC, à Ottawa, les 20, 21 et 22 mars 1998.



LA FONDATION
Félix-Leclerc
**campagne
de
souscription**

La Fondation sollicite votre appui
pour la réalisation de différents projets
et accepte vos dons à :

LA FONDATION FÉLIX-LECLERC
C.P. 2697, Terminus Québec,
G1K 8H3

Téléphone : (418) 990-0414

• POLITIQUE •

REVUE DE PRESSE

D'un «pays sans province» à l'affaire Airbus

Gilles Lesage
De notre bureau de Québec

Plusieurs ingrédients à notre macédoine de cette semaine: il est notamment question de la «vraie menace» au Canada et d'un «pays sans provinces», puis de «l'affaire Airbus qui vole toujours» et de sénateurs à élire d'abord et à nommer ensuite.

«Il faut blâmer les libéraux pour le problème de l'unité nationale», selon Link Byfield, directeur du *Alberta Report*, dont le commentaire est repris par *The Daily Gleaner*, de Fredericton. «Je me demande parfois pourquoi je garde une affection particulière pour le Québec, considérant à quel point sa culture moderne est devenue peu attrayante. Je pense que c'est parce que j'ai bien apprécié ses faits historiques lorsque j'étais enfant... Quand l'héroïsme flamboyant de la Nouvelle-France remplit votre cerveau enfantin, vous ne voulez pas désavouer ses descendants.»

Mais ces faits d'armes sont disparus de la mémoire collective, déplore Byfield, à cause des libéraux et de leur accent sur la «tolérance». «C'est pourquoi je pense que, si le Canada se brise, nous ne devrions pas en blâmer les séparatistes québécois. Il faudra blâmer les libéraux qui ont créé un pays si bourré de platitudes stupides, de taxes élevées et de sentiments frelatés qu'il s'est effondré de paresse mentale.»

«Un pays sans provinces, ça résoudre le problème du Québec et plusieurs autres en même temps», selon Steve Hall, correspondant parlementaire à Ottawa du *Atlantic Progress*. «Les gouvernements provinciaux sont-ils utiles? En ce qui a trait au Québec, peuvent prétendre les fédéralistes, pas beaucoup. En fait, avouons-le: nous avons besoin de provinces? On peut faire valoir que non. Considérez les 20 dernières années de maladroites sur l'unité qui nous ont presque coûté notre pays.»

Le gouvernement local (municipal) a un gros avantage, explique Hall: il est moins contraignant, et moins enclin à l'être, que les gouvernements et systèmes plus gros. Il reprend ainsi une thèse du gourou en management Henry Mintzberg, de McGill, déplorant qu'il ne soit pas mieux écouté. «Ça devrait toucher des cordes sensibles partout au Canada. Dès maintenant, les fédéralistes québécois pourraient en tirer un argument persuasif pour l'abolition du gouvernement provincial.»

The *Edmonton Journal* commente en édito le «magouillage» des bulletins référendaires, il y a deux ans, et l'acquiescement (porté en appel) d'un jeune scrutateur à cet égard. «Des votes ont été volés. Si ça se passait dans le Tiers-Monde, la communauté internationale aurait condamné ces agissements et probablement tenté d'annuler toute l'opération.»

Ça prouve à quel point la loi référendaire est biaisée en faveur d'un camp, et à quel point les droits des anglophones sont lésés. «Peut-être que le Québec, conclut *The Edmonton Journal*, devrait se joindre aux pays du Tiers-Monde où la démocratie est fragile, et demander aux observateurs de l'ONU de surveiller les élections futures.»

Entre autres médias, *The Globe and Mail* et *The Gazette* reviennent sur l'affaire Airbus, déplorant vivement que toute la lumière ne soit pas encore faite sur cette pénible histoire.

«Est-ce que ça va prendre fin? Et avant tout, apprendrons-nous comment ça a commencé, ce qui est arrivé et pourquoi? L'affaire Airbus est encore très vivante, et c'est encore un trou noir. Et on a l'impression que ça va rester ainsi encore un bon moment.»

La démission récente du sergent Fraser Fiegenwald, de la RCMP, a coupé court à toute enquête disciplinaire interne. «Pas d'enquête, pas de réponses. Pas de réponses, encore plus de questions.» Le quotidien de Toronto en souleva plusieurs, dont celle de l'ancien premier ministre Mulroney, qui prétend que toute l'affaire a été orchestrée par le bureau même de son successeur libéral. «Est-ce possible? Si oui, le gouvernement qui tente de jeter sur M. Fiegenwald le blâme pour la fuite de la lettre [incriminant faussement M. Mulroney] et qui a fait comme s'il ne savait rien de l'enquête a beaucoup d'explications à donner. Quand va-t-il commencer?»

«Strange justice», titre *The Gazette* en édito, s'en prenant également à «l'hypocrisie sans bornes du gouvernement» Chrétien dans cette affaire ténébreuse. «Y a-t-il une fin en vue? Faudra-t-il une deuxième poursuite en justice de M. Mulroney pour faire la lumière publiquement sur les allégations? Et pourquoi, exactement, faut-il que ce soit M. Mulroney qui doive prouver son innocence?»

«M. Mulroney a peut-être raison de demander une commission royale d'enquête, commente pour sa part le columnist de *Southam News*, Andrew Coyne. Ça pourrait à tout le moins permettre de déterminer si le coût de l'entente hors cour (deux millions) a été de l'argent bien dépensé.»

Deux autres sujets traités en édito-rial par *The Gazette*.

«Le bonbon de la bibliothèque», c'est ainsi que le quotidien montréalais qualifie le projet de Grande Bibliothèque que le gouvernement veut établir à Montréal. «Le gouvernement Bouchard a raison de se précipiter de la lecture. Mais il devrait construire à partir de ce qui existe déjà, dans les quartiers et les écoles. Un seul immeuble centralisé ne constitue pas la bougie d'allumage d'une révolution en faveur de la lecture.»

«Hissez le drapeau», titre *The Gazette* par ailleurs, prenant fait et cause pour les anciens combattants qui exigent que le drapeau canadien flotte à l'hôtel de ville de Québec. Comme eux, le journal ne comprend pas l'entêtement du maire L'Allier qui, dans une pique séparatiste, a banni l'unifolié il y a huit ans. «Pas besoin d'un comité pour étudier la question. Nous sommes encore au Canada.»

Parmi tous les sujets qui font jaser le Canada anglais depuis deux semaines, l'un des plus enflammés porte sur la nomination ou, plutôt, sur l'élection des futurs sénateurs canadiens. Plusieurs font valoir que le premier ministre Chrétien devrait accepter de nommer, sans autre examen, un sénateur qui serait dûment élu dans la province qu'il est censé représenter.

La bataille fait surtout rage en Alberta, qui veut, pour la deuxième fois, forcer la main d'Ottawa à cet égard. M. Chrétien se rebiffe, n'ayant nulle envie de se départir de son obligation constitutionnelle.

Mais *The Financial Post* donne raison au premier ministre Klein, qui veut tenir une élection sénatoriale en Alberta. «Que le premier ministre nomme des sénateurs élus permettrait d'entreprendre au Canada la réforme du sénat triple E [élu, efficace, égal], tel que réclamé à grands cris par les Albertains et d'autres Canadiens.»

Les journaux albertains font des pressions en ce sens. Ils rappellent le précédent fructueux du premier ministre Getty et pressent M. Klein d'en faire autant. *The Edmonton Sun* (Neil Waugh), par exemple, *The Calgary Sun* et *The Calgary Herald* insistent pour que la réforme soit entreprise et que l'on mette fin au patronage des amis du régime en place. Mais *The Ottawa Citizen* n'est pas d'accord: il ne faut pas élire le sénat, il faut le laisser mourir de sa belle mort.

Le combat pour l'équité salariale continue

Une coalition réclame des moyens adéquats pour la commission chargée d'appliquer la loi

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

À un moment où la nouvelle Loi sur l'équité salariale entre en vigueur, une coalition demande que la commission chargée de son application soit dotée des budgets et du personnel adéquats.

La Coalition en faveur de l'équité salariale, qui regroupe 100 organisations syndicales et groupes de femmes, recontraît la presse hier à Montréal pour célébrer le premier anniversaire de l'adoption unanime de la loi à Québec et son entrée en vigueur le 21 novembre 1997.

La coalition applaudit à l'entrée en vigueur de la loi, obtenue après 15 années de combat, soulignant la présidente de la Fédération des femmes

du Québec, Françoise David. Mais tout n'est pas gagné, ont-ils souligné six porte-parole de groupes qui en sont membres.

Mme David rappelle que la loi a été le résultat d'un compromis et ne constitue donc pas un cadeau aux groupes de femmes. Le combat s'annonce plus difficile pour deux catégories de travailleuses: les non-syndiquées et celles qui travaillent dans les petites entreprises.

Aussi, la Commission sur l'équité salariale sera dotée d'un budget de seulement 2,5 à 3 millions, avec un personnel de trois commissaires et 27 salariés, aux dires de la porte-parole de la coalition, Thérèse Sainte-Marie.

La commission aura pour mandat de diffuser l'information sur la loi, de

surveiller l'élaboration des programmes d'équité et de recevoir et traiter les plaintes.

«Il y a une disproportion des moyens qui est très inquiétante», signalait Mme Sainte-Marie, qui veut tout de même laisser la chance au coureur. On jugera la commission à l'usage, ajoute-t-elle.

Les organisations syndicales promettent une vigilance soutenue pour s'assurer que la commission jouira des budgets suffisants pour assumer son mandat, ainsi que du personnel nécessaire.

Le président de la FTQ, Clément Godbout, souhaite pour sa part que la commission ne tombe pas dans le piège de la judiciarisation, avec les inévitables délais qui s'ensuivraient.

Les représentants syndicaux de la

coalition souhaitent que la plupart des dossiers soient réglés par la négociation et la discussion.

Depuis le 21 novembre, toutes les entreprises d'au moins dix salariés sont obligées de réaliser l'équité salariale. La façon d'y parvenir dépend de la taille de l'entreprise.

Pour les entreprises d'au moins 100 salariés, l'employeur a l'obligation de former un comité qui élaborera un programme d'équité salariale.

Pour les entreprises de 50 à 100 salariés, l'employeur doit élaborer un programme mais n'est pas obligé d'instituer un comité.

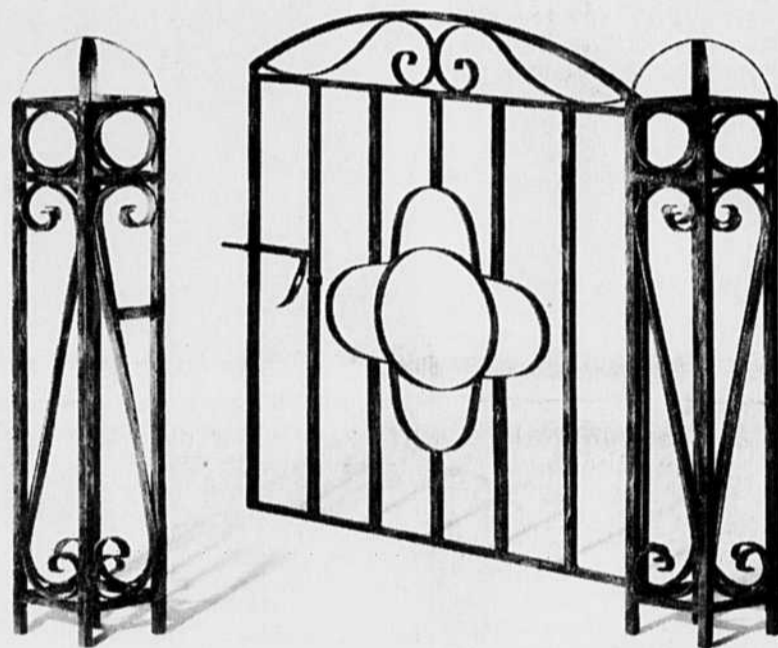
Pour les entreprises de 10 à 50 employés, l'employeur doit effectuer les corrections salariales mais n'est pas obligé de former un comité ou d'élaborer un programme.

La presse



du Canada

NOUS AIMERIONS
VOUS RAPPELER
QUE NOUS SOMMES
OUVERTS...



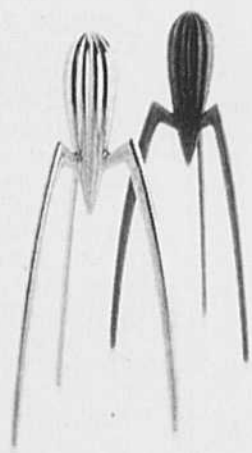
AUX CROYANCES,
AUX RITES ET
AUX VOLONTÉS
DE CHACUN.

Nous sommes humains. C'est ce qui nous unit. C'est aussi ce qui nous distingue. Dans la vie comme dans la mort. Car nous ne concevons ni ne célébrons tous la mort de la même façon. C'est un choix. C'est surtout un droit. C'est pourquoi le Centre funéraire Côte-des-Neiges offre en un même lieu un ensemble de services intégrés et personnalisés, adaptés aux multiples croyances religieuses et culturelles ainsi qu'aux volontés et rituels particuliers à chacun. Facile d'accès — il est situé sur le site du Cimetière Notre-Dame-d'un-droit. C'est pourquoi le Centre funéraire Côte-des-Neiges offre en recueillement et de rassemblement exceptionnel.



CENTRE FUNÉRAIRE
CÔTE-DES-NEIGES

4525, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3V 1E7. TÉL.: 342-8000, 1 888 342-6565



ALESSI

JUICY SALIF

STAPACK

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105, St-Paul ouest, 3^e et 4^e étages, Montréal
TEL.: (514) 287-9222
1-888-BONALDO

LE DEVOIR

LE MONDE

REVUE DE PRESSE

Excusez-moi, pardon!

Une nouvelle mode est apparue en cette fin de siècle: le repentir. Sentiment sincère ou effet de la rectitude politique?

Claude Lévesque
Le Devoir

Le genre humain tient à commencer le prochain millénaire du bon pied, en passant à confesse. Tout le monde, le monde officiel du moins, semble vouloir s'excuser de quelque chose, de quelque atrocité ou de quelque violence commise, de préférence, par quelqu'un d'autre que soi-même, c'est-à-dire dans la plupart des cas par ses prédécesseurs.

L'Église de France s'est excusée d'avoir collaboré à divers degrés avec les nazis et le Vatican a battu sa coulpe pour des siècles d'antisémitisme. Bill Clinton s'excuse pour l'esclavage des Noirs et la discrimination raciale, les communistes s'expliquent sur le goulag; l'Afrique du Sud fait l'étalage des crimes de l'apartheid — et de quelques autres perpétrés sous l'apartheid —, dans le cadre d'une commission dite de Vérité et (de) réconciliation. Dans sa livraison de la semaine dernière, *Le Courrier international* a réuni des textes publiés dans divers journaux et portant sur ce thème. On s'y

La presse



du monde

interroge sur la nature du repentir, sur sa sincérité et sur sa signification. *The Guardian* dit que ce phénomène, pas toujours sincère, consiste à tirer le bilan de ce siècle, ajoutant que le monde est en train «de faire amende honorable pour les cas les plus douloureux et de se préparer à un avenir où l'histoire serait moins cruelle. C'est là un phénomène millénariste, et c'est la raison pour laquelle cette période de repentir devrait se terminer dans deux ou trois ans.» Henry Porter, le journaliste du *Guardian*, souligne aussi que le cinquantième anniversaire de la guerre, en 1995, a eu pour effet de ramener celle-ci dans le présent.

«Dans différents pays, d'aucuns — généralement à droite — protestent et se demandent haut et fort où ce mouvement va s'arrêter. [...] et pendant qu'on y est, pourquoi les Italiens ne s'excuseraient-ils pas pour l'invasion de la Gaule par César?» C'est là que le *Guardian* fait intervenir la sensibilité des peuples, celle des agresseurs comme celle des agressés. Les crimes pour lesquels il est plus approprié de se repentir seraient ceux qui, par leur ampleur et la date relativement récente de leur perpétration, marquent encore les consciences. Henry Porter s'interroge ainsi sur l'à-propos des condoléances exprimées récemment par la reine Elizabeth pour le massacre de manifestants pacifiques à Amritsar, en Inde, en 1919. «Lorsque les nations s'excusent elles devraient au moins avoir une certaine notion du crime qu'elles ont commis.»

Sans faire ces distinctions, *Gazeta Woborczu* de Varsovie plaide pour le repentir collectif, car il existe bien, selon ce journal polonais, une responsabilité collective «qui n'est pas contraire au sens de la justice humaine». Les communautés auxquelles nous appartenons gardent leur identité même si leur composition change, signale-t-on.

«Cela signifie non seulement que les échecs de ladite collectivité nous concernent et que ses succès nous enrichissent, mais aussi que, à nos yeux, cette collectivité est une sorte de formation morale, une valeur, et que les liens qui nous rattachent à elle ne sont pas fondés sur la seule comptabilité des pertes et des bénéfices, mais sur notre foi en une communauté de destin, sur notre solidarité désintéressée, que nous reconnaissons même quand nous péchons contre la collectivité». Peut-on exiger que des nationaux ressentent du remord pour des crimes commis avant leur naissance? «Voici sans doute la réponse à apporter à cette question: non, nous ne pouvons l'exiger d'autrui, mais nous pouvons et devons l'exiger de nous-mêmes, car cela fait tout simplement partie de notre santé spirituelle. [...]»

En Italie, l'éditorialiste politique de *La Repubblica*, Giorgio Bocca, n'est pas impressionné par «la noble compétition» dans laquelle «catholiques et laïques s'exhortent les uns les autres à se dépoiler des oripeaux de l'hypocrisie et du conformisme. [...] ce qui ne convainc pas dans cette autoflagellation générale, c'est qu'elle n'a pas grand-chose à voir avec l'Histoire et que ce qui qui y est présenté comme historique relève en fait de la morale et du "politiquement correct" de ce temps». Bocca trouve «culturellement médiocre» la diabolisation du communisme et refuse de se laisser convaincre par «ceux qui interprètent la reconnaissance par le pape de l'antisémitisme de l'Église comme la confession d'un péché mortel que rien ni personne ne peut expliquer» sinon la nature fondamentalement mauvaise de l'homme. «[L'antisémitisme] fut un phénomène lié à un moment précis de l'Histoire et chercher les responsabilités morales n'a aucun sens. [...] Réduire toutes [les] inflexions historiques [de l'antisémitisme] à l'horreur des camps d'extermination est sans doute une manière de se libérer des remords mais n'aide pas à comprendre ce qui s'est passé ni pourquoi.»

Voilà pour le passé. L'actualité, qui conserve ses droits, occupe aussi les pages des journaux. En Israël, un éditorial de *Ha'aretz*, quotidien de tendance libérale, soupèse les chances du premier ministre Benjamin Nétanyahou de sortir vainqueur de la fronde ourdie par des membres de son parti, le Likoud, en son absence cette semaine. Une fronde qui s'ajoute à l'isolement diplomatique de son gouvernement, en particulier à la détérioration des liens avec l'allié traditionnel, les États-Unis. «La situation dans laquelle il se trouve peut paradoxalement lui donner une chance de survivre parce que dans un feu croisé, il arrive parfois que les deux côtés se tirent dessus au lieu de faire mouche», y lit-on. L'éditorialiste remarque que les reproches qui sont adressés à Nétanyahou sonnent faux: les politiques qui ont mené à la désastreuse situation diplomatique sont celles-là mêmes que le Likoud a toujours défendues.

Ha'aretz pense en conséquence que les chances du premier ministre sont bonnes, parce que, face aux «frondeurs» de son parti, il demeure malgré tout un «moindre mal» pour le processus de paix. *Ha'aretz* prévoit que Nétanyahou contre-attaquera en jouant la corde nationaliste, accusant les rebelles de l'attaquer alors qu'il se bat pour protéger les intérêts vitaux d'Israël.

REUTER

Bagdad — Au terme de plusieurs semaines de vive tension, 70 à 80 inspecteurs de l'UNSCOM (commission de l'ONU sur le désarmement irakien), dont un petit nombre d'Américains, ont regagné hier Bagdad après un compromis intervenu entre le régime irakien et l'ONU. Washington n'en appelle pas moins à la prudence, et renforçait hier son dispositif aéronaval dans le Golfe.

Les inspecteurs, partis de Bahrein, sont arrivés à l'aéroport de Habbaniya, à 100 kilomètres au nord-ouest de Bagdad. De là, ils se sont rendus à Bagdad par la route et n'ont fait aucune déclaration à la presse. Richard Butler, chef de l'UNSCOM, a indiqué qu'ils s'installeraient dans les bâtiments mêmes où ils vivaient et dans

leurs bureaux, et reprendraient leur tâche normale d'inspection dès samedi.

Le Conseil de sécurité avait approuvé vendredi leur retour à la suite d'un accord entre Bagdad et les Nations unies. «Nous estimons que la crise est terminée», a déclaré le représentant permanent de l'Irak à l'ONU, Nizar Hamdoun.

Le bras de fer avait débuté le 29 octobre dernier, lorsque le Conseil de commandement de la révolution, la plus haute instance irakienne, ordonna l'expulsion des six Américains de l'Unscocom accusés de servir les intérêts de Washington. Les six hommes avaient été contraints de quitter Bagdad le 13 novembre par la route, vers Amman, et Richard Butler, chef de l'UNSCOM, avait décidé le départ de tous les experts le lendemain.

L'intervention de la diplomatie russe, opposée au recours à la force, a permis de dénouer la crise. Elaboré à Moscou avec le vice-premier ministre irakien Tarek Aziz, le plan de conciliation russe a été entériné dans la nuit de mercredi à jeudi par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité réunis à Genève, quelques heures avant que Bagdad n'annonce qu'il autorisait le retour des inspecteurs, y compris des Américains. Richard Butler s'est dit «satisfait de la décision irakienne».

Hier, les médias russes se sont félicités de ce succès diplomatique imputable à la Russie et à son ministre des Affaires étrangères, Evguéni Primakov, spécialiste du Proche-Orient et arabophone, dont les navettes à Bagdad, avant la guerre du Golfe en 1991, s'étaient avérées vaines.

Les États-Unis sont loin de partager un tel optimisme et appellent à la prudence.

Le représentant permanent des États-Unis à l'ONU, Bill Richardson, a souligné qu'aucun accord n'avait été conclu pour que Bagdad se conforme aux décisions du Conseil de sécurité et indiqué que son pays opposerait son veto à toute tentative d'allègement des sanctions commerciales.

Joignant la parole au geste, les États-Unis, malgré l'apaisement en cours, continuent d'acheminer des forces dans le golfe arabo-persique. Le porte-avions *George Washington* a fait son entrée dans le golfe dans la nuit de jeudi à hier. Ce bâtiment, qui transporte 50 avions de combat et 25 autres appareils, est escorté par le croiseur *Normandy*.

Les inspecteurs de retour

IRAK



Mme Biljana Plavsic a passé en revue une unité policière déployée hier à Banja Luka.

REUTERS

Élection-test en Bosnie

ALEKSANDRA NIKSIC
AGENCE FRANCE-PRESSE

Banja Luka — La communauté internationale organise aujourd'hui et demain des élections législatives anticipées dans l'espoir de ressouder l'entité des Serbes de Bosnie, profondément fracturée entre partisans et adversaires des accords de paix de Dayton.

Ce scrutin a été convoqué pour tenter de sortir la République Srpska (RS) d'une crise provoquée par le conflit entre sa présidente Biljana Plavsic et les ultranationalistes regroupés à Pale (près de Sarajevo), autour de Momcilo Krajisnik, élu serbe à la présidence collégiale bosniaque et proche de Radovan Karadzic.

L'ombre du dirigeant déchu des Serbes de Bosnie planera sur ces législatives. Proscrit par la communauté internationale, inculpé de génocide, il se terre depuis 16 mois à Pale mais continue de gouverner dans l'ombre.

Dans une lettre adressée aux membres de son Parti démocratique (SDS, au pouvoir), Radovan Karadzic les a exhortés à faire preuve d'«unité et de détermination» afin de «sauver» la RS à la faveur des législatives, a indiqué à Belgrade le quotidien *Danas* (indépendant).

À Sarajevo, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en charge du scrutin, a menacé de «barrer des listes» des candidats SDS, si des affiches portant la photo de Karadzic n'étaient pas enlevées des murs dans l'entité serbe.

Les durs de Pale ont tenté de destituer Mme Plavsic lorsque le Parlement de la RS — une décision qu'ils ont annulée — et l'ont relevée de son autorité sur l'armée.

Depuis cinq mois, la présidente manifeste sa volonté de coopérer avec la communauté internationale, tandis que ses adversaires ultra-nationalistes l'accusent de trahison et bloquent le fonctionnement des institutions.

Mais rien ne garantit que ce scrutin, d'un coût de 12 millions de dollars, affaiblira le pouvoir du SDS, qui détient 45 des 83 sièges dans le Parlement sortant. L'emprise du clan Krajisnik sur la partie est de la RS pourrait même être renforcée par une montée en puissance de leurs alliés radicaux, qui ont le vent en poupe depuis les municipales de septembre.

Dans le nord-ouest de la RS, l'audience du nouveau parti de Mme Plavsic, l'Alliance populaire serbe (SNS), reste relativement faible et la présence de multiples petites formations, qui accusent la présidente de recruter ses partisans parmi les dissidents du SDS, risque de lui coûter des voix.

CHINE

Appel pour la démocratie

FRÉDÉRIC BICHON
AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — Le dissident chinois Wei Jingsheng, récemment libéré par les autorités de Pékin, a assuré hier à New York que l'avenir du mouvement de démocratisation en Chine était excellent, lors de sa première conférence de presse depuis son arrivée aux États-Unis.

«La perspective d'avenir du mouvement de démocratisation est excellente», a déclaré M. Wei, 47 ans, lors d'une conférence de presse à la bibliothèque municipale de New York, où des intellectuels américains et des dissidents chinois en exil avaient organisé en mai 1996 une lecture de ses lettres de prison.

«Vous ne devriez pas faire attention à la marée basse actuelle, il y a toujours une marée haute après une marée basse», a-t-il lancé à quelque 250 journalistes.

«Les louanges des gens m'embarrassent et me font honte, car je n'ai pas fait assez pour la démocratie en Chine», a dit M. Wei, dont les propos étaient traduits par un interprète.

Cette conférence de presse organisée par les organisations de défense des droits de l'homme, *Amnesty International* et *Human Rights Watch* a été interrompue à Wei Jingsheng, qui souffre du cœur, disant avoir «mal au crâne» et «se sentir faible». Le dissident a affirmé à plusieurs reprises son attachement à son pays et son

espoir d'y retourner.

La Chine «sera toujours ma patrie, que j'y sois ou pas», a-t-il ainsi déclaré. «Aimer la Chine n'est pas la même chose qu'aimer le Parti communiste chinois», a dit Wei Jingsheng, qui était accompagné de sa sœur Wei Shanshan, autorisée à quitter la Chine avec lui.

«Je prévois certainement d'y retourner», a-t-il ajouté. «Je n'ai jamais eu l'intention de partir», a expliqué M. Wei, soulignant que les autorités chinoises n'avaient accepté de le libérer que pour des raisons médicales et à condition qu'il quitte le pays.

Il devra accomplir le restant de sa peine s'il rentre en Chine, a averti Pékin. «Je rentrerai quelles que soient les circonstances, ou presque, mais personne n'aimerait retourner en prison», a-t-il dit.

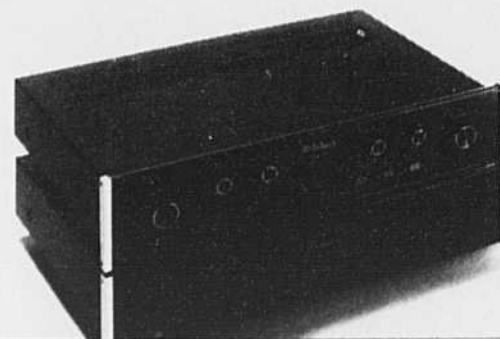
«Les raisons de ma libération ne sont pas très claires», a commenté M. Wei estimant que cela n'était «de toute manière qu'une petite victoire pour les droits de l'homme et la démocratie».

«J'ai attendu des décennies pour avoir cette occasion d'exercer mon droit à la liberté de parole mais le peuple chinois attend depuis des siècles», a encore affirmé M. Wei.

Wei Jingsheng est resté vague sur ses projets hors de Chine, y compris sur le lieu où il s'installerait en exil, indiquant vouloir examiner la situation.

Le dissident a été libéré pour raisons médicales après avoir passé les 18 dernières années — à l'exception d'une période de six mois — dans les geôles chinoises pour avoir appelé à des réformes démocratiques en Chine.

Il est arrivé dimanche à Detroit, où il a été d'abord hospitalisé quelques jours pour subir une série d'exams médicaux.



Essayez d'imaginer le système audio d'Edgar Fruitier!

Edgar Fruitier n'est pas le porte-parole de Fillion ni celui de McIntosh. C'est comme consommateur et mélomane qu'il a accepté de venir discuter des standards de qualité de reproduction musicale. Possédant lui-même un système McIntosh depuis près de vingt ans, M. Fruitier se joindra à l'équipe Fillion afin de vous en faire découvrir toutes les caractéristiques.

RSVP : Répondez vite à cette extraordinaire invitation. Les places seront réservées et surtout limitées!

Invitation à un
Séminaire et démonstration
le lundi 24 novembre de 18h30 à 20h
(Vins & Fromages servis pour l'occasion. Apportez votre CD préféré.)

McIntosh

Séminaire et démonstration des produits McIntosh dans une toute nouvelle salle de son. Insérez une note dans votre agenda pour ne pas oublier de passer chez Fillion... On vous y attend!

Depuis 1970
Fillion
électronique

« On connaît la musique. »

LE MONDE

Le sommet des pays de la zone Asie-Pacifique

L'APEC se cherche un leadership clair

Des manifestants plus visibles que les participants

Des entretiens entre les ministres des Affaires étrangères et du Commerce de 18 pays riverains du Pacifique sont engagés depuis hier à Vancouver, en prélude au sommet proprement dit, lundi et mardi. Les pays de l'APEC sont soumis à d'intenses pressions pour sortir les pays asiatiques de leur tourmente financière et monétaire. Cette crise a bouleversé l'ordre du jour de la réunion, qui devait initialement porter sur la libéralisation du commerce. Par ailleurs, des organisations non gouvernementales opposées en tout ou en partie aux projets de l'APEC se sont également activées depuis quelques jours.

CLAUDE LÉVESQUE
LE DEVOIR

En parcourant les grands magazines d'information et les fils des agences de presse cette semaine, on avait peine à croire qu'un sommet des principaux pays de la zone Asie-Pacifique allait s'ouvrir lundi prochain à Vancouver. En multipliant les manifestations au Canada, les opposants à l'APEC, ce «Forum» de coopération Asie-Pacifique voué à un vaste projet libre-échangiste, ont par contre assez bien réussi à attirer l'attention.

Evidemment, il existe des problèmes plus urgents à régler que l'établissement d'une zone de libre-échange entre les années 2010 et 2020. Surtout sur la rive asiatique de l'océan, qui se relève d'un véritable typhon financier et monétaire.

Une autre raison pouvant expliquer ce désintérêt réside dans le fait que l'APEC ne semble pas disposer d'un leadership clair. Pour des raisons historiques — le passé militariste du premier et le déficit de la seconde en matière de démocratie et de respect des droits de l'homme —, le Japon et la Chine ne

sont pas pleinement habilités, moralement, à jouer ce rôle. Quant aux États-Unis, qui appuient pourtant le projet de libre-échange régional, à l'instar de leurs partenaires «anglosaxons» (Australie, Nouvelle-Zélande et Canada), ils semblent hésiter à jouer pleinement le rôle de leader qui devrait leur incomber et ce, par manque d'une stratégie claire dans le Pacifique depuis la fin de la guerre froide.

«Agendas» en conflit

En outre, comme le souligne Dominique Caouette, chercheur associé au Centre d'étude sur les régions en développement de l'Université McGill, plusieurs «agendas» entrent en conflit au sein de l'APEC. Ainsi, le premier ministre malaysien Mahatir Mohamad opte plutôt pour un renforcement de la zone de libre-échange de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Sa méfiance risque d'être avivée par la crise monétaire dans laquelle il a vu la main des spéculateurs de l'Occident. Le Japon, pour sa part, s'intéresse beaucoup à un projet de libre-échange asiatique, un futur «AFTA».

Plusieurs ONG de développement et de dé-

fense des droits de l'homme se sont ligüés contre l'APEC. Toutes s'entendent pour déplorer le refus de cette organisation de lier la question des droits à la promotion des échanges commerciaux. Certaines s'opposent au principe même du libre-échange. «Les États qui se sont développés en Extrême-Orient l'ont fait derrière des barrières tarifaires», fait remarquer Dominique Caouette, dans une allusion au Japon et à la Corée du Nord. Selon ces ONG, le projet libre-échangiste de l'APEC menacerait la croissance économique des pays en développement de la zone, en forçant les États à limiter leurs interventions. C'est l'État et non le marché qui peut jouer un rôle de redistribution de la richesse, estime-t-on.

Micheal To, président de la Fédération pour la démocratie en Chine, une ONG basée à Paris, n'est pas aussi radical. Il ne s'oppose ni à l'existence de l'APEC ni à son projet libre-échangiste. Il croit plutôt aux vertus du dialogue entre l'Orient et l'Occident, surtout à la lumière de la récente crise monétaire. Tout en émettant des réserves sur l'orientation et l'action du forum Asie-Pacifique jusqu'à ce jour, il indique que des pays comme le Canada et les États-Unis pourraient fort bien aider les pays touchés à assainir et leur économie et leur cadre institutionnel. L'expertise occidentale pourrait bénéficier à tous les pays en développement de la zone, y compris la Chine, estime M. To. «Il ne suffit pas d'injecter de l'argent.»

Droits de l'homme

Sur la question des droits de la personne dans son pays d'origine, Michael To croit disposer d'informations selon lesquelles Pékin libérerait certains dissidents emprisonnés à

l'occasion du sommet de l'APEC, comme il l'avait fait après la visite du président Jiang aux États-Unis. (On parle de la remise en liberté de Wei Jingsheng.)

«Bien que nous nous réjouissons de tels gestes, il ne faudrait pas que le régime emprisonne ensuite autant de dissidents qu'il en a libérés pour s'en servir comme monnaie d'échange dans ses négociations futures avec les pays occidentaux», avertit M. To. «Ces libérations à la pièce ne témoignent pas d'un changement d'attitude.»

L'APEC regroupe 18 pays aux régimes politiques très différents, allant de la démocratie parlementaire nord-américaine au régime de parti unique chinois, en passant par la monarchie autoritaire du sultan de Brunei.

La violence politique que certains pays membres exercent à l'encontre de leurs citoyens est bien documentée et largement dénoncée, en particulier celles de la Chine dans le territoire annexé du Tibet et de l'Indonésie au Timor oriental. Les groupes opposés à l'APEC affirment aussi que le libre-échange menace plus globalement les libertés, notamment syndicales, par l'ouverture de zones franches pour les investisseurs dans des pays comme l'Indonésie.

Le jargon officiel veut que l'APEC regroupe des «économies» plutôt que des pays. Cette subtilité sémantique a permis à la Chine, et à Taiwan de s'asseoir à une même table. Les pays membres de l'APEC ne signent pas de traités, mais s'engagent, au terme de leurs consultations, à réaliser chacun de son côté, certains objectifs en matière de libéralisation commerciale. Dominique Caouette voit dans cette dépolitisation une façon de réduire le droit de regard du citoyen.

Nouveaux combats au Rwanda

DIDIER LAURAS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Kigali — Les combats continuaient hier autour de la commune de Giciye (nord-ouest du Rwanda), attaquée cette semaine par plus d'un millier de rebelles, tandis que les autorités, affichant un optimisme sans faille, affirmaient contrôler la situation.

Hier matin, le porte-parole de l'armée, Richard Sezibera, a reconnu que les combats étaient toujours en cours dans les collines qui bordent la commune, fief «historique» de la rébellion. Selon lui, environ 200 rebelles ont déjà été tués, auxquels s'ajoutent 88 prisonniers morts au cours de l'attaque du cachot communal lundi.

Deux soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR) sont morts.

Ces affrontements sont les plus violents dans le nord-ouest du pays depuis l'attaque à l'arme lourde de la ville de Gisenyi, mi-septembre, par les rebelles hutus «Interahamwe» et soldats des ex-Forces armées rwandaises.

Depuis, la rébellion s'était contentée d'offensives insurrectionnelles plus classiques, visant des cibles civiles le long des routes, des marchés et quelques bâtiments publics.

Les autorités refusent aujourd'hui de trouver dans ces nouveaux combats frontaux la moindre source d'inquiétude. «À chaque fois que l'APR affronte un nombre élevé de rebelles, elle prend systématiquement le dessus», explique une source du ministère de la Défense.

IRAN

Lutte de pouvoir entre religieux

AGENCE FRANCE-PRESSE

Téhéran — Des manifestations ont eu lieu hier dans plusieurs villes iraniennes contre Hossein Ali Montazeri, l'ex-dauphin désigné de l'imam Khomeiny, accusé d'avoir remis en cause la légitimité du guide de la république l'ayatollah Ali Khamenei, a rapporté l'agence officielle IRNA.

À Ispahan (centre), Chiraz, Kerman, Bandar-Abbas (sud), Machhad (nord-est), Ahwaz (sud-ouest), Tabriz (nord-ouest), Qom (centre) et à Ardébil (nord-ouest), des manifestants ont renouvelé «leur allégeance» à l'ayatollah Khamenei, selon IRNA.

Les manifestants ont «dénoncé les récentes déclarations de Montazeri» contre le guide, a ajouté IRNA, soulignant que d'autres manifestations devaient avoir lieu la semaine prochaine dans le pays.

M. Montazeri et un autre religieux, Ahmad Azari-Qomi, sont accusés d'avoir pris des positions contre la légitimité constitutionnelle et religieuse du guide et font l'objet d'une virulente campagne depuis trois jours.

Les manifestants protestaient contre les propos récents de deux religieux «semant le doute» sur le principe du «Velayat-e-faghih» (autorité poli-

tique d'un chef religieux), en vertu duquel l'ayatollah Ali Khamenei se trouve à la tête du régime.

À Qom, les forces de l'ordre ont empêché hier les manifestants d'attaquer et de détruire les locaux du bureau de M. Montazeri, a ajouté IRNA sans autre précisions.

À Téhéran, les manifestants ont scandé: «A bas Montazeri, celui qui a tué l'imam Khomeiny», à l'issue de la prière hebdomadaire à l'université de Téhéran.

Dans un discours devant plusieurs milliers de fidèles rassemblés à l'université, le chef du pouvoir judiciaire l'ayatollah Mohammad Yazdi a qualifié de «complot coordonné» la remise en cause de la légitimité du guide par plusieurs personnalités libérales et religieuses, dont notamment l'ayatollah Montazeri.

Mercredi, plusieurs dizaines de manifestants avaient attaqué les locaux de l'école coranique de M. Montazeri dans la ville sainte, située à 125 kilomètres au sud de Téhéran.

M. Montazeri, en résidence surveillée à Qom depuis 1989, est considéré comme proche des milieux modérés et radicaux du régime, qui soutiennent le président de la république Mohammad Khatami élu en mai dernier.

Les avoires juifs

Une banque suisse s'excuse

AGENCE FRANCE-PRESSE

Zurich — Une des trois plus grandes banques de Suisse, l'Union de banques suisses (UBS), a pour la première fois hier présenté des excuses publiques pour redresser son image après deux ans de polémique sur les comptes juifs en déshérence et de récentes représailles financières aux États-Unis.

«Nous présentons nos excuses pour les erreurs qui ont été commises», a déclaré Matthias Caballavetta, président de la direction générale de l'UBS lors de la traditionnelle conférence de presse d'automne du groupe.

L'UBS est particulièrement visée par les récents boycottages décidés contre des banques suisses par plusieurs collectivités publiques américaines: les États de Californie et du Massachusetts ainsi que la ville de New York.

Elle a été attaquée pour la destruction en janvier d'archives, certaines ayant trait à la période nazie. L'opération avait été découverte par un veilleur de nuit, Christophe Meijl, devenu depuis un héros aux États-Unis.

Accusées d'avoir trainé les pieds pendant plus d'un demi-siècle pour restituer des fonds déposés dans leurs coffres par des juifs fuyant les persécutions nazies, les banques helvétiques ont également été traduites devant un tribunal de New York par des plaintes collectives leur réclamant 20 milliards de dollars.

Cafémania

Le spécialiste du café

Cafetière MAGIC Combi



De conception moderne la Magic Combi a un moulin incorporé pour un café toujours frais moulu avec doseur pour le porte-filtre pressurisé exclusif pour obtenir un espresso très crémeux indépendamment de la mouture du café. Chauffe-tasse en aluminium avec résistance incorporée, excellente vapeur pour le cappuccino.

Faites votre propre essai sur place ou demandez à nos conseillers de vous faire une démonstration

À l'achat d'une MAGIC COMBI et sur présentation de cette annonce, recevez un
Certificat Cadeau de 50,00 \$

Pour plus d'informations visitez notre site web:
www3.sympatico.ca/cafemia

Centre Eaton
niveau métro (métro McGill)
Tél. 849-0197

Les Cours Mont-Royal
niveau métro (métro Peel)
Tél. 849-5113



Pourquoi faire son droit à Ottawa?

FACULTÉ DE DROIT

AVANTAGE STRATÉGIQUE:

Ottawa est le centre décisionnel du pays. La FACULTÉ DE DROIT est proche du Parlement, du siège du gouvernement, des ministères et des agences gouvernementales, ainsi que de la Cour suprême du Canada. Les étudiants et étudiantes bénéficient de cette proximité par la diversité et la qualité des ressources professorales, les facilités de recherche, et les possibilités d'emploi.

DÉFIS DE L'AN 2000:

LA FACULTÉ DE DROIT, avec ses sections de droit civil et de common law, offre la possibilité aux étudiants et étudiantes d'acquiescer une double formation juridique*, un atout important face aux défis de la mondialisation, du libre-échange et de l'interdépendance des provinces et des états.

RENSEIGNEMENTS:

Mme Denise Parent
Faculté de droit
Section de droit civil
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) K1N 6N5
Tél.: (613) 562-5703
Télex: (613) 562-5337
E-mail: dparent@uottawa.ca

* Certaines restrictions peuvent limiter l'accès aux programmes L.L.L.B. ou LL.B./LL.L. ou LL.M./B.A.

Pour en savoir plus sur l'Université d'Ottawa, vous pouvez consulter notre page Web à l'adresse:

FORMATION PROFESSIONNELLE:

LA FACULTÉ DE DROIT, Section de droit civil, fidèle à sa tradition de plus de 40 ans, prépare tout spécialement aux examens ou exigences des chambres professionnelles du Québec: le Barreau et la Chambre des notaires. L'enseignement y est dispensé en français et l'encadrement des étudiants et étudiantes y est personnalisé.

ÉTUDES SUPÉRIEURES:

LA FACULTÉ DE DROIT possède un programme complet de maîtrise et de doctorat en droit, avec spécialité en droit international, en droits de la personne, en droit des relations familiales et en études des femmes. Elle offre également un diplôme de rédaction juridique et de droit législatif et, conjointement avec la Faculté d'administration, un programme menant à l'obtention de la licence en droit civil et du M.B.A.*

La date limite pour présenter une demande d'admission au programme de licence en droit civil pour la session de janvier 1998 est le 1er décembre 1997.

<http://www.uottawa.ca>

Université d'Ottawa - University of Ottawa

ma
marie allaire
PRÊTA-PORTER

Jean-Claude Poitras
Grazia
Hauber
Eugène Klein
Lucia
Basler
Gerry Weber
Frank Usher
Dino Valiano

Maintenant disponible à la boutique, les fourrures tricôtées de Paula Fishman

Tailles 6-18 ans

Ouvert dimanche 16 novembre de 12h à 17h

1588, rue Fleury Est, Montréal
(514) 384-4808

LA PROMENADE FLEURY

25% à 40% de rabais

Les Projets

EUROPA Phase III

DÉJÀ 50% VENDU

Unique à OUTREMONT

L'Architecture
La distinction d'une architecture originale, moderne, remarquable par son chic et son caractère tant international qu'Outremontais.

L'Espace
Le luxe d'intérieurs spacieux, des hauteurs libres de 12' et des largeurs de façades de 26'.

La Lumière
Tout l'ensoleillement naturel dû à l'exposition optimale des séjours et toit-terrasses, des solariums et jardins intérieurs.

L'Exclusivité
Le confort d'espaces souples construits selon vos spécifications.

272-1010

Bureau de vente: 935 ave. de l'Épée, Dimanche 13h à 16h
Mario Funes - Groupe Sutton Immo.

É D I T O R I A L

Pitié pour les cégeps!

Jean-Robert Sansfaçon

Avec la santé, l'éducation est le secteur qui souffre le plus de la lutte contre le déficit entreprise par l'équipe de Lucien Bouchard. Et de tous les paliers d'enseignement, parce qu'ils n'ont aucune autre source de revenus que l'État, les collèges sont aujourd'hui les institutions les plus menacées.

En conférence de presse cette semaine, la Fédération des cégeps est allée plus loin que jamais en enjoignant le gouvernement de ne pas procéder aux dernières compressions de 69 millions exigées par le ministère de l'Éducation. «Plutôt que de supprimer des services entiers, déclarait le président de la Fédération, Gaëtan Boucher, les cégeps feraient sans doute le choix de présenter des budgets déficitaires, même si la loi le leur interdit.»

Le chiffre ne vient pas de tomber, il était inscrit entre les lignes du grand livre des crédits déposé en mars par le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard. A ce moment, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, banalisait l'impact de la compression de 136 millions attendue des collèges en expliquant qu'ils avaient deux ans pour livrer la marchandise. Une «astuce» comptable dont les péquistes sont devenus maîtres, qui autorisait le gouvernement à inscrire une importante baisse de dépenses au budget de l'année en cours — si importante en ce qu'elle n'était pas réaliste —, tout en laissant aux institutions le soin de trouver l'argent en deux temps. Car 136 millions de réductions réparties sur deux ans, soit 67 millions la première année auxquels s'ajoutent 69 millions l'année suivante, voilà qui fait 14 % de réduction sur un budget d'un milliard. Sans oublier les 70 autres millions de restrictions subies depuis 1992, pour un grand total de 206 millions, ou le cinquième du financement des collèges.

Si les cégeps ont réussi cette année, ce fut grâce au programme de départs pour la retraite qui a généré des économies de 45 millions dans les coûts de main-d'œuvre, soit les deux tiers de l'objectif. Ces économies étant récurrentes, elles seront inscrites au budget de l'an prochain, de même que la vingtaine de millions de coupes additionnelles infligées aux dépenses de fonctionnement des établissements. On en resterait là que ce serait déjà trop, mais voilà qu'on leur demande de s'abriter sur une somme équivalente l'an prochain, cette fois sans toucher à la masse salariale des syndiqués qui ont déjà donné. Or, les salaires comptent pour 80 % des dépenses des collèges. Question: comment réduire de 69 millions un budget de fonctionnement d'à peine 220 millions avec lequel il faut chauffer et entretenir les locaux, acheter des livres et de l'équipement, renouveler et entretenir les laboratoires, faire vivre les programmes techniques, financer la vie étudiante, l'orientation scolaire et professionnelle de même que l'aide à l'apprentissage?

Il est là le problème: à moins de fermer des collèges ou un grand nombre de programmes partout au Québec, à moins de mettre fin à tout ce que les collèges offrent de services à leurs étudiants, il ne sera pas possible de trouver les dizaines de millions si chers au Trésor.

Imaginez: cette année seulement, 400 professionnels, cadres, techniciens et employés de soutien ont pris leur retraite et de ce nombre, seulement 23 % ont pu être remplacés. Depuis deux ans, on a aboli 700 postes du genre, le nombre d'aides pédago-

giques aux élèves a chuté du tiers, celui des conseillers d'orientation de 40 %, et les techniciens de travaux pratiques de plus du quart. Qu'on ne vienne pas dire qu'ils étaient trop nombreux: au contraire, depuis toujours, les cégeps ont manqué de personnel de soutien professionnel aux élèves, l'enseignement accaparant toutes les ressources grâce à une division du travail nettement avantageuse pour les enseignants.

Sait-on, au Conseil du trésor, que le coût de la formation d'un étudiant au collégial est de moins de 7000 \$ en moyenne par année, l'enseignement technique inclusivement? En tenant compte de l'inflation, il en coûte la même chose aujourd'hui qu'il y a 20 ans pour former un jeune et ce, même si une plus grande proportion d'entre eux choisissent un programme technique plus coûteux. On ne peut s'empêcher de comparer avec le premier cycle de l'université où le coût par tête est de 3000 \$ de plus qu'au secteur préuniversitaire des collèges (8000 \$ au premier cycle contre 5900 \$ au préuniversitaire du réseau collégial et 5700 \$ au secondaire et au primaire).

Il reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité de l'enseignement collégial, surtout au secteur préuniversitaire où l'encadrement des élèves laisse toujours à désirer. Il y a aussi beaucoup à corriger à la direction des institutions où l'on a la fâcheuse habitude de n'accepter parmi les siens que des initiés du réseau, perpétuant ainsi les défauts génétiques de l'organisation. Mais ce sont là des problèmes bien secondaires en regard de la menace que la dernière vague de restrictions fait peser sur les collèges.

À une époque où le Québec a plus besoin que jamais de techniciens compétents dans tous les secteurs de la société, où le premier ministre et le vice-premier ministre reconnaissent l'apport essentiel de la formation comme facteur d'investissement et d'emploi, on ne comprend pas ce qui guide le gouvernement. Même en admettant que les temps sont durs et que tous doivent faire leur part, cela ne justifie pas que l'on procède à l'appauvrissement radical du réseau collégial.

Comme pour le secteur de la santé, il faut mettre fin immédiatement aux compressions en éducation, à moins de fournir aux institutions les moyens de trouver l'argent indispensable à leur développement. Si ce gouvernement n'a pas lui-même les moyens de ses convictions, s'il n'a pas le courage d'autoriser l'accès à des sources de revenus alternatives pour les institutions, qu'il se présente devant l'électorat pour expliquer ses choix.

L'éducation, comme la santé, ont suffisamment contribué à l'assainissement des finances publiques. Toute nouvelle restriction qui ne serait pas le résultat d'une fusion acceptable de rationalisation (on pense à la fusion souhaitable des commissions scolaires) aura pour effet de détruire le tissu éducatif et social de nos institutions d'une façon irrémédiable. Avec la décentralisation des responsabilités et la réforme des programmes, il est devenu urgent d'investir dans la modernisation des équipements techniques et des laboratoires, dans l'embauche de professionnels compétents pour faire face à l'un des problèmes majeurs en éducation: l'orientation et le soutien à donner aux élèves.

L E T T R E S

Bravo au «naïf»

Permettez à un vieux lecteur du *Devoir* de mettre son grain de sel dans l'échange critique-réplique de Normand Baillargeon — et non de ses chroniques —, d'Olivier Kemeid et d'Isabelle Leblanc et Gilles Douaire. Si on dit que Normand Baillargeon est naïf parce qu'il a l'espoir d'un monde meilleur, alors je joins son club. Et si Chomsky est un «running gag», eh bien, c'est parce qu'on ne se donne pas la peine de le lire.

C'est Chomsky qui a signalé au monde occidental le génocide — 20 % — de la population du Timor oriental. C'est en lisant Chomsky que j'ai appris que le gouvernement libéral de Trudeau avait permis les ventes d'armes à l'Indonésie, responsable du massacre au Timor, ventes stoppées par le gouvernement conservateur de Mulroney; mais ventes reprises par le gouvernement Chrétien. Pourquoi? A deux reprises, j'ai écrit au ministre Lloyd Axworthy pour savoir pourquoi le gouvernement libéral avait repris ces ventes d'armes. Je n'ai pas eu de réponse.

C'est Normand Baillargeon qui nous a parlé de Wei Jingsheng, le dissident chinois emprisonné depuis 1979 pour avoir demandé la démocratisation de son pays. Les médias parlent peu de Wei Jingsheng parce qu'il était un simple travailleur au zoo de Pékin. Ce n'est pas un Soljenitsyne, ou un Sakarov, ou un Mandela, mais un modeste citoyen qui devrait être le modèle d'un vrai héros. Lisez *The Courage to Stand Alone, Letters from Prison and Other Writings* dont la version française paraîtra bientôt.

C'est Normand Baillargeon qui nous a informés du projet Cassini de

la NASA et ses 30 kg de plutonium. Pas de danger, disent les experts de la NASA. *Remember Tchernobyl?* J'aime lire la chronique hebdomadaire de Normand Baillargeon. C'est un antidote au cynisme qui me guette et dont sont atteints trop de personnes de mon âge. Je dis bravo au «naïf».

Pierre-Paul Roy
Laval, 7 novembre 1997

Chacun son dû

Dans son article sur René Lévesque (*Le Devoir*, 1^{er} novembre 1997), Gilles Lesage le présente comme «le père de la nationalisation de l'électricité». Une telle présentation, sans explication, comme les étatisations décisives votées par le gouvernement d'Adélard Godbout à la session de 1944. Les deux plus importantes et plus riches entreprises hydroélectriques du Québec, à l'époque, la Montreal Light, Heat and Power et la Beauharnois Power, sont alors devenues la propriété du Québec, malgré les récriminations virulentes de l'establishment anglo-saxon. Godbout, dénoncé par Duplessis comme socialiste, voire communiste, a alors fondé Hydro-Québec.

De 1944 à la Révolution tranquille, cette entreprise de l'État québécois a grandi et était évaluée à un milliard de dollars quand Lesage et Lévesque ont procédé aux étatisations des années 1960: ils complétaient tout simplement l'œuvre de Godbout.

Quant à parler de paternité en ce domaine, il faudrait donc en attribuer une part majeure à Godbout et aussi aux précurseurs, le D^r Philippe Hamel et T.-D. Bouchard, qui, pendant 15 ans, avaient prôné, à temps et contretemps, l'étatisation et la muni-

cipalisation de l'électricité. À chacun son dû.

Jean-Guy Genest
Chicoutimi, 3 novembre 1997

Quoi faire du surplus budgétaire?

Il faut inciter les gens à travailler. Actuellement, nous savons qu'aux États-Unis, le taux de chômage est en-deçà du taux naturel. Par contre, au Canada, nous sommes encore loin du plein-emploi qui serait équivalent à un taux de chômage de 7 %, selon le ministère des Finances. Alors, qu'attendons-nous?

Il faut inciter les gens à travailler. Comment faire? C'est simple, il faut éliminer l'impôt sur le revenu des personnes gagnant le salaire minimum pour les inciter à travailler, réduire les taxes et les impôts sur la masse salariale pour les travailleurs gagnant le salaire minimum afin d'inciter les entreprises à créer des emplois pour ces personnes, réduire les règlements freinant la création d'emploi (permis, frais, etc.), accroître la qualité de la formation professionnelle, encourager la mobilité des travailleurs, insister sur le rôle des conseillers en orientation dans les écoles secondaires, les collèges et les cégeps.

Il ne faut pas attendre la prochaine récession. Oui, nous sommes dans une période d'expansion économique, mais tant qu'il n'y aura pas le plein-emploi au Canada, il restera toujours quelque chose à faire pour améliorer le sort des chômeurs découragés et de ceux qui sont à la merci des programmes sociaux canadiens.

Marc-Olivier Mailhot
Repentigny, 11 novembre 1997



Des failles graves qui minent la confiance

La moindre fuite de renseignements confidentiels détenus par l'État ou l'une de ses agences est fort grave. Que des renseignements fiscaux fassent l'objet de trafic, que des informations concernant des comptes d'électricité soient accessibles en y mettant le prix, cela a de quoi faire frémir.

Aussi le vif débat qui a alimenté l'Assemblée nationale, cette semaine, est-il fort préoccupant. Le gouvernement, tout en prenant l'affaire au sérieux, tente de faire croire que tout est sous contrôle: les manquements sont sanctionnés sans délai et le lien de confiance n'est pas rompu.

À l'inverse, l'opposition libérale alimente le brasier qu'elle a allumé mardi, accuse le gouvernement de négligence, demande la démission d'une ministre et laisse entendre que le scandale est plus répandu qu'il n'y paraît.

Qu'en est-il exactement? Un directeur de la Commission d'accès à l'information, Clarence White, a fait franchir bien des sourcils en affirmant en commission parlementaire, en mars dernier, qu'il se faisait du trafic d'informations relatives à des citoyens, tarifées selon leur importance relative. À la demande du gouvernement, la Sûreté du Québec et les ministères et agences en cause ont entrepris de minutieuses enquêtes, s'engageant à plus de vigilance et de rigueur. L'enquête de la SQ est sur le point d'être complétée et de faire l'objet d'un rapport.

Ce qui n'empêche pas des bribes de renseignements de circuler ici et là. Mardi, les députés libéraux Thomas Mulcair (Chomedey) et Russell Williams (Nelligan) ont voulu savoir où en était l'enquête sur ce marché noir, notamment quant à un mandat de perquisition de juin dernier. La ministre déléguée du Revenu a répondu qu'à la suite d'une enquête interne, une fraude concernant des renseignements fiscaux a été mise à jour, et une employée congédiée, en octobre dernier.

La sous-ministre Nicole Malo a répliqué à la suite que sept autres employés du Revenu ont été mis à pied

depuis le début de cette année, pour des manquements divers à la confidentialité à laquelle ils sont strictement tenus. Rita Dionne-Marsolais a beau dire que ces sept cas ne sont pas reliés entre eux et n'ont rien à voir avec quelque marché noir, il n'en reste pas moins deux faits impérieux. Elle n'était pas au courant de ces cas alors qu'elle aurait dû l'être, surtout en raison de l'alerte générale lancée par M. White. Le lien de confiance entre l'État et ses contribuables est gravement mis en cause.

Prise au dépourvu et au lieu de s'en émouvoir comme il se doit, la ministre a d'abord cru bon de gérer la crise en expliquant qu'il n'y avait pas lieu de paniquer et que toutes les mesures utiles avaient été prises. Mais comment s'assurer qu'il n'y a pas de réseau frauduleux et que le trafic ne remonte pas en fait à 1990, comme le prétend l'opposition? En tentant d'atténuer la portée de ces fautes lourdes, le gouvernement ne fait-il pas preuve de négligence? Huit employés du Revenu congé-

diés en quelques mois, n'est-ce pas énorme? Les questions fusent et s'accumulent, le malaise s'amplifie. Mme Dionne-Marsolais, déjà amoindrie par des incidents antérieurs à ses fonctions actuelles, a beau dire que les contrôles ont été resserrés et qu'il est impossible d'éviter quelque faille que ce soit parmi 8000 employés, elle a peine à faire croire qu'il n'y a pas de réseau. Pire encore, quand elle parle de tolérance zéro, on a tendance à sourire. Sa défense, par contre, et elle est substantielle, c'est qu'elle n'occupe ce poste que depuis trois mois à peine. Elle ne peut donc être imputable d'erreurs ou de carences survenues avant aot, encore moins d'un «réseau» qui, prétendent les libéraux, fonctionne depuis 1990.

La responsabilité, s'il en est, serait donc partagée à cet égard entre l'ancien et le nouveau gouvernements. Il faut surtout aller à l'essentiel. Des fautes lourdes ont été commises et il faut les réprimer avec célérité et sévérité. L'essentiel, c'est aussi que des in-

formations confidentielles concernant des citoyens aient fait l'objet de trafic, leur causant peut-être des dommages majeurs, comme le fait remarquer le chef de l'opposition. Cela aussi doit être réparé, dans la plus grande mesure qui soit, avec la discrétion qui s'impose, évidemment.

Quel cafouillage! À l'Assemblée, le ministre responsable d'Hydro-Québec affirme qu'il n'y a eu aucun cas de congédiement pour manquement au devoir de discrétion. Quelques minutes plus tard, hors de la Chambre, Guy Chevrette doit convenir qu'un employé a été mis à pied pour bris de confidentialité. Ça commence à être gênant quand des ministres ne sont pas tenus au fait d'incidents qui défraient à ce point les manchettes de l'actualité.

Les libéraux en prennent prétexte pour demander la démission de Mme Dionne-Marsolais. Le problème n'est pas de trouver un bouc émissaire commode. Il s'agit plutôt de faire preuve de rigueur, de transparence et de clarté. Avec les mégafichiers que le gouvernement s'est donné le droit d'établir, avec la loi 132 adoptée l'an dernier, les appétits seront plus voraces, les risques de dérapage quintuplés, l'étanchéité mise à rude épreuve.

Depuis des années, dans ses rapports annuels, le Vérificateur général du Québec fait état des faiblesses quant aux contrôles et à la sécurité des systèmes informatiques. Il a relevé, ici et là, des usages internes abusifs, concernant entre autres une dette populaire. S'agissant des affaires soulevées cette semaine à l'Assemblée, la justice devra suivre son cours, surtout à la lumière du prochain rapport de la SQ.

Le député Mario Dumont a raison. Une enquête exhaustive devrait être menée par le Vérificateur général, qui a accumulé une bonne expertise et a déjà fait part de ses inquiétudes. Le lien de confiance essentiel n'est peut-être pas rompu, mais il est gravement amoindri. Il faut de toute urgence le renforcer ou le rétablir, grâce à des recours extraordinaires.

L'opposition a fait ce qu'elle avait à faire. Au gouvernement d'éviter le camouflage et de crever l'abcès. Vulnérable Big Brother, à quand zéro fuite?

À P R O P O S

... des préférences des Canadiens outre-mer

Entre 1986 et 1995, le nombre de voyages des Canadiens à destination d'un pays d'outre-mer a augmenté de 55 %. En 1995, les Canadiens ont effectué 3,5 millions de voyages outre-mer et dépensé 4,8 milliards, soit un peu plus de la moitié du montant qu'ils ont dépensé en voyages aux États-Unis.

En Europe, ce sont toujours le Royaume-Uni et la France que les Canadiens ont préférés en 1995, et le nombre de voyages outre-mer à destination de ces pays a augmenté d'un tiers au cours de la dernière décennie. En compa-

raison, le nombre de voyages des Canadiens à destination d'un pays d'Asie, de Cuba et du Mexique a connu une augmentation de plus de 75 % pendant la même période. Toutefois, les voyages à destination du Royaume-Uni et de la France ont surtout été effectués pour des vacances ou pour rendre visite à des parents ou à des amis, alors que les voyages à destination du Japon et de Hong-Kong étaient surtout des déplacements d'affaires.

Warren Clark, *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, été 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSAFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

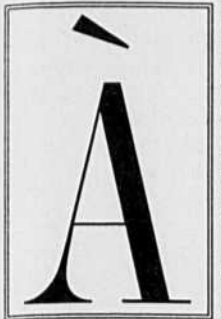
IDÉES

Une bataille à finir

La triste histoire de Caillou

Une guerre d'usure qui oppose une créatrice seule à une grosse entreprise

Ce texte est signé par l'Association des écrivains québécois pour la jeunesse (AEQJ) et le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), ainsi que par une soixantaine d'écrivains, traducteurs et illustrateurs dont Raymond Plante, Michel Caillou, Paule Daveluy, Francine Pelletier, Gilles Tibo et Robert Soulières.



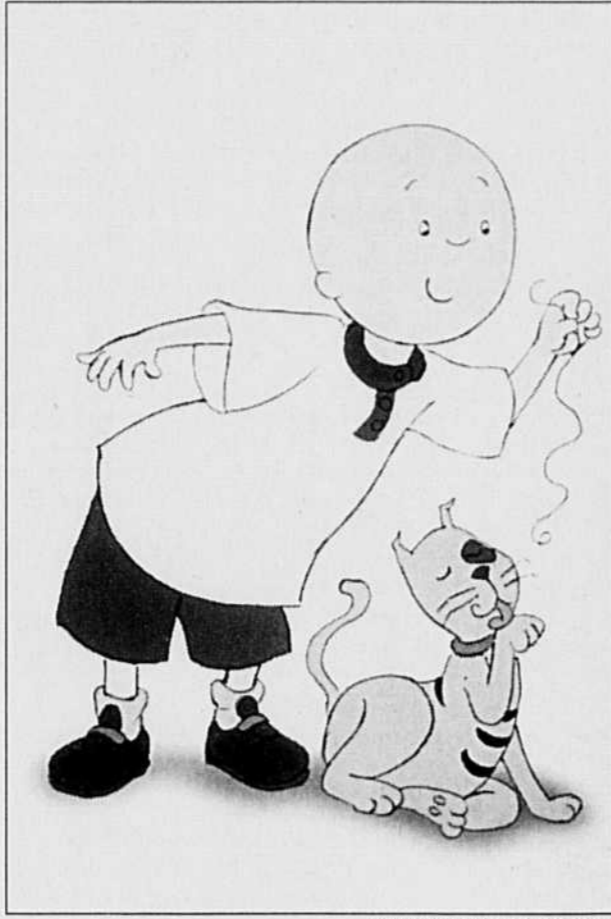
L'occasion de la cérémonie d'inauguration du Salon du livre de Montréal, jeudi dernier, une plaque commémorative et une exposition spéciale soulignent l'anniversaire de certaines maisons d'édition. Entre autres, on fête les dix ans des Éditions Chouette, qui publient essentiellement les aventures de Caillou.

Pour ceux et celles qui ne le sauraient pas encore, Caillou représente, malgré sa petite taille, l'un des plus grands succès de l'édition québécoise. Comparé aux illustres Babar et Bécassine par le journal *Le Monde*, il est vendu à plus d'un million d'exemplaires dans 11 pays différents. C'est le premier personnage d'ici à être adapté sous forme de dessins animés (diffusés sur la nouvelle chaîne Teletoon), et sa créatrice, Hélène Desputeaux, fut la première Québécoise à être sélectionnée par la prestigieuse Foire internationale du livre pour enfants à Bologne, en 1983, de même que la première illustratrice à être invitée d'honneur du Salon du livre de Montréal, en 1994.

Sa créatrice, disons-nous? Hélas, c'est là que le bât blesse. Même si Caillou est fort sympathique, il n'en est pas moins l'objet d'un féroce combat entre Desputeaux et son éditeur, qui revendiquent toutes deux sa paternité. Selon la tournure que prendra ce litige, c'est le monde de l'édition tout entier qui pourrait être chambardé.

Sans aborder les questions judiciaires inachevées, retraçons comment les choses en sont venues là, à l'aide de documents déposés en cour, d'articles de journaux et d'informations détenues par des associations d'artistes.

■ Bien que Mme Desputeaux ait signé un contrat-type approuvé par l'Union des écrivains et l'Association des éditeurs (contrat qui confirme qu'elle est l'unique auteure de



Le personnage de Caillou

CAILLOU PRODUCTIONS INC.

Caillou), l'éditrice dépose une marque de commerce à son propre compte sur le nom et une image du personnage le 15 mars 1993.

■ Laissée dans l'ignorance de la diffusion réelle de son personnage, Mme Desputeaux interrompt son travail sur de nouveaux produits Caillou, dont une marionnette qui

sert aussi de gant de toilette. Qu'à cela ne tienne, la marionnette qu'elle avait entamée est terminée par quelqu'un d'autre, et le gant est mis en marche.

■ Quand Mme Desputeaux exige le paiement de ses droits, une procédure judiciaire est intentée contre elle. Non seulement ne-t-on qu'elle a créé Caillou, mais on ne lui reconnaît même pas le statut d'artiste professionnelle, ce qui la place au rang d'employée interchangeable. Finaliste du prix du Gouverneur général, lauréate du prix Christie et de la médaille Raymond-Blais pour toute son œuvre, Mme Desputeaux doit aller en cour pour prouver qu'elle est bien une artiste.

■ Pendant ce temps, l'éditrice Christine L'Heureux donne des entrevues dans lesquelles on la présente comme «créatrice de Caillou» (*Le Journal de Montréal*, 30 mars 1997). La série Caillou est lancée à Paris sans l'artiste, on fête publiquement les dix ans de Caillou sans l'inviter, une mascotte géante est produite sans son accord, et Chouette décroche sans encombre une nouvelle subvention à l'édition.

■ Mme Desputeaux remporte une première manche en cour et devient la seule Québécoise juridiquement reconnue comme artiste professionnelle. Mais lorsque des journaux la contactent et qu'elle donne sa version des faits, de nouvelles procédures judiciaires sont engagées contre elle pour diffamation, et une demande d'injonction cherche à la bâillonner.

Arrêtons là, même si nous avons à peine égratigné la surface. Au bout du compte, la situation est classique: quand une guerre d'usure oppose une personne seule à une grosse entreprise (ici, les Éditions Héritage, actionnaires de Chouette), on sait comment cela risque de se terminer. Mme Desputeaux a beau être résolu, pourrât-elle tenir longtemps tête à Goliath?

Le plus inquiétant, c'est que si tout cela peut arriver à une artiste aussi réputée, aucun auteur n'est à l'abri. Cette lutte pour le respect de nos droits, de nos œuvres et de notre statut, c'est celle de tous les créateurs. En tant qu'écrivains, illustrateurs, éditeurs et intervenants en littérature jeunesse, nous déplorons le silence généralisé de l'industrie dans cette affaire et nous tenons à signaler à notre confrère que nous l'appuyons de tout cœur.

Si vous voyez Caillou au Salon du livre cette année, dites-lui que sa mère s'ennuie beaucoup de lui.

L'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Réalité et fiction

L'AMI est loin de sonner le glas d'un Canada indépendant et prospère

SERGIO MARCHI

Ministre du Commerce international du Canada



entendre et à lire certains des commentaires sur le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en cours de négociation à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on croirait que l'AMI sonnera le glas d'un Canada indépendant et prospère. Rien ne saurait être plus loin de la vérité.

Dans les paragraphes qui suivent, j'essaierai de démystifier l'AMI en traitant plus en détail de trois questions clés: pourquoi avons-nous besoin d'un AMI? Quel est le rôle de l'investissement étranger dans l'économie canadienne? L'AMI empiètera-t-il sur notre souveraineté?

Vous vous demandez peut-être pourquoi même on devrait s'encombrer d'un accord multilatéral sur l'investissement au point de départ. La question est légitime. La réponse se trouve dans l'incroyable statistique suivante: on compte à l'heure actuelle dans le monde plus de 1300 accords bilatéraux d'investissement. Il semblerait que chaque pays veuille conclure un accord du genre. Ces accords ne reposent sur aucune symétrie, aucune norme, et les investissements internationaux sont assujettis à des barrières qui risquent de nuire aux intérêts économiques du Canada. Dans un tel contexte, le Canada a lui-même négocié ou est en train de négocier une cinquantaine de protocoles d'investissement. Mais globalement, l'effet est celui d'un gigantesque assemblage disparate qui, selon moi, ne sert ni le Canada ni le reste du monde.

Le but est donc d'établir des règles claires et communes qui gouvernent l'investissement. En d'autres termes, garantir un même traitement et une même protection aux investisseurs étrangers et nationaux partout dans le monde. Et sur le plan commercial comme sur celui de l'investissement, le Canada a toujours été gagnant lorsqu'il pouvait compter sur un système transparent, obéissant à des règles.

Des privilèges

L'adhésion au club des pays qui recherchent de l'investissement étranger comporte certainement des privilèges. Ce type d'investissement est d'une importance déterminante pour la prospérité économique du Canada. Un emploi sur dix — environ 1,3 million d'emplois au total — vient de l'investissement direct étranger. Et pour chaque milliard de dollars de nouveaux investissements, 45 000 emplois sont créés sur une période de cinq ans. Voilà une statistique qui a du poids, surtout quand on considère que la création d'emplois est la première des priorités pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Tandis que le Canada a accumulé au total 180 milliards de dollars en investissements — le double de ce qu'il avait en 1986 —, les Canadiens eux-mêmes sont devenus de plus en plus dynamiques et audacieux, investissant plus de 171 milliards à travers le monde. En fait, l'investissement canadien à l'étranger a augmenté de 164 % au cours des dix dernières années.

Non seulement cette importante activité extérieure garde nos entreprises concurrentielles sur le plan international, mais le travail et les profits générés ajoutent à la prospérité économique et aux emplois au Canada. A cet égard, l'AMI est doublement avantageux en ce sens qu'il attire de nouveaux investissements au Canada et qu'il assure protection et prévisibilité aux investisseurs canadiens de plus en plus nombreux à l'étranger — y compris les millions de Canadiens qui font des placements à l'étranger par l'entremise de leurs fonds communs de placement, de leurs REER ou de leurs fonds de pension. Cette protection sera particulièrement importante pour les petites et moyennes entreprises canadiennes désireuses de percer sur les marchés d'autres pays.

Enfin, l'AMI serait conforme aux lois, politiques et pratiques canadiennes actuelles concernant les investissements. Il ferait fond sur les règles d'investissement dont nous avons déjà convenu dans le cadre de l'ALENA (où, par exemple, la culture est un champ exclu).

L'AMI n'empiètera pas sur la souveraineté du Canada. Essentiellement, le gouvernement:

■ continuera de pouvoir examiner les fusions et acquisitions impliquant des entreprises canadiennes et maintenir des limites quant à la propriété étrangère dans le cas des sociétés d'Etat qui sont privatisées;

■ préservera l'intégrité de nos programmes sociaux et de santé;

■ fera de la création d'emplois ou de la conduite d'activités de recherche-développement au Canada des conditions pour bénéficier d'incitations à l'investissement.

De plus, l'AMI ne modifiera pas les lois actuelles relatives au travail et à l'environnement, pas plus qu'il ne confèrera des droits spéciaux aux entreprises appartenant à des étrangers au Canada. Ces entreprises seront, au même titre que les entreprises canadiennes, soumises à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux. En fait, l'accord a pour but de dissuader d'autres pays d'abaisser leurs normes pour pouvoir détourner à leur profit l'investissement qui aurait pris le chemin du Canada, par exemple.

Bref, le Canada ne signera l'accord que dans la mesure où celui-ci servira nos intérêts nationaux. Cela signifie que le Canada exemptera de l'accord les secteurs — comme la culture — qui, à son avis, requièrent une approche strictement canadienne, aujourd'hui et dans l'avenir.

Lorsqu'on traite avec 28 autres pays, il faut négocier de façon avisée et attentive. Nous devons aussi tenir compte des préoccupations des Canadiens ainsi que de leurs conseils, pour améliorer l'arrangement. C'est pourquoi le gouvernement consulte les parlementaires, les provinces, le milieu des affaires et les organisations non gouvernementales.

En adhérant à un accord multilatéral sur l'investissement, le Canada signalerait au reste du monde qu'il veut continuer d'attirer les investisseurs étrangers et de les traiter équitablement. Il serait aussi de la sorte moins vulnérable aux tentatives d'économies concurrentielles plus grandes d'utiliser leur taille et leur puissance pour se mettre en travers de ses intérêts commerciaux et d'investissement. De plus, notre présence à la table de négociation de l'AMI, nous permet de façonner et d'influencer les règles qui gouverneront l'investissement international.

Le Canada perdrait une occasion importante s'il quittait cette table, parce qu'alors il n'aurait plus voix au chapitre. Ce serait non seulement regrettable, mais cela nous rendrait aussi plus vulnérables.

Une situation explosive au Chiapas

Les groupes paramilitaires mènent une offensive concertée contre les membres de l'Église catholique engagés pour la justice sociale

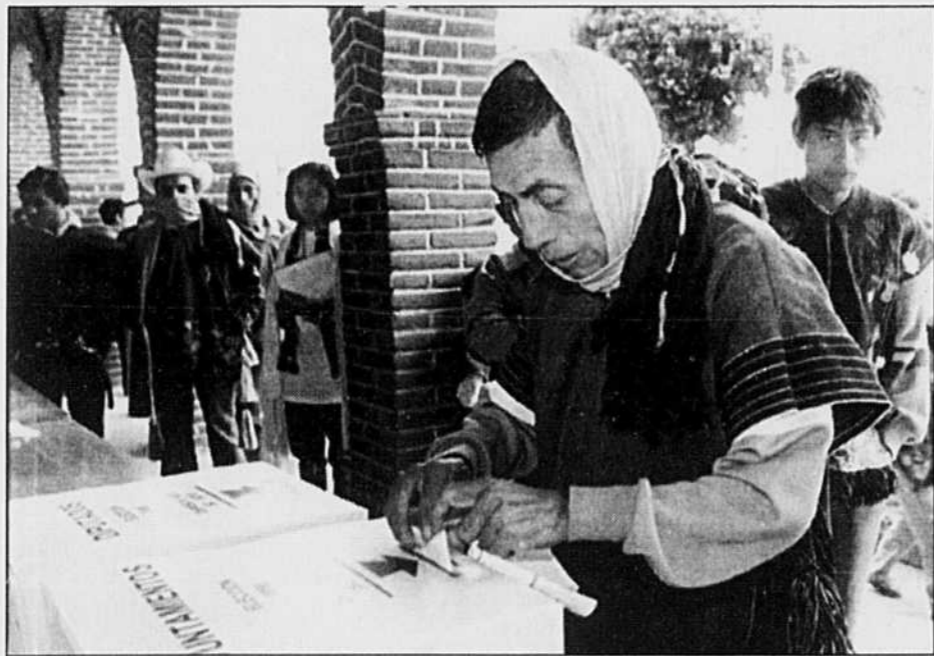
Ce texte est signé par le Réseau de solidarité avec le Mexique, le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine, Salut le monde!, les Productions B'alba, le Comité pour les droits humains au Mexique, le Social Justice Committee de Montréal, Alternatives, Développement et paix et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

La guerre de basse intensité au Mexique s'est encore approfondie la semaine dernière, avec l'attentat vraisemblablement perpétré par un groupe paramilitaire contre l'évêque Samuel Ruiz et le groupe de personnes qui l'accompagnaient en tournée dans le nord du Chiapas. Quand un homme de l'Église connu comme M^{re} Ruiz, en nomination pour le prix Nobel de la paix en 1995, devient la cible des escadrons de la mort, on imagine le degré de violence qui s'abat sur les autochtones et les Mésis qui, dans les États militarisés du Chiapas, de Guerrero ou d'Oaxaca, osent revendiquer leurs droits élémentaires.

La situation est explosive. Les gouvernements du Canada et du Québec ne peuvent plus fermer les yeux sur les violations systématiques des droits de la personne perpétrées chez leur partenaire commercial, le Mexique. La corruption du gouvernement mexicain — dont la dénonciation a récemment coûté à Marc Perron son poste d'ambassadeur du Canada au Mexique — est liée à l'impunité dont bénéficient non seulement les trafiquants de drogue mais aussi les groupes paramilitaires, souvent soutenus par l'armée fédérale du Mexique et les autorités locales!

Le plus récent épisode de cet ouragan dévastateur au Mexique, celui de la violence politique, est survenu le 4 novembre dernier à 18h40. Le convoi avec lequel voyageaient les évêques Samuel Ruiz Garcia et Raul Vera López — une soixantaine de catholiques, de religieux et de représentants autochtones — a été atteint de rafales d'armes à feu. Les franc-tireurs étaient embusqués à une centaine de mètres d'où transitait la caravane. Trois personnes ont été blessées par les tirs, soit les catholiques José Pedro Perez Perez, 25 ans, et José Vazquez Perez, 30 ans, ainsi que Manuel Perez Perez, un représentant autochtone.

Les évêques effectuaient une tournée pastorale dans la zone nord du Chiapas et venaient de passer par la paroisse de Tila, qui a le malheur de se situer dans la région où est installée la base d'opéra-



Les communautés autochtones soutenant les zapatistes subissent un processus de militarisation croissante. L'offensive de l'armée fédérale avait coïncidé avec les élections locales dans plusieurs de ces communautés en 1995.

du conflit. Nommé médiateur entre l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) et le gouvernement mexicain dans les négociations de paix, il a formé la CONAI (Commission nationale d'intermédiation, formée aussi de six autres personnalités indépendantes) qui, malgré les tentatives de sabotage du gouvernement, a joué un rôle important dans le processus de paix en impliquant la société civile dans la surveillance des dialogues entre les deux parties en litige.

De fait, depuis l'offensive de l'armée fédérale de février 1995 contre les communautés autochtones soutenant les zapatistes, ces dernières subissent un processus de militarisation constante. Dans la zone nord et dans la région montagneuse de Los Altos, la violence prend la forme d'une «guerre sale» menée par les groupes paramilitaires liés au parti officiel, le PRI. Ces groupes ont été dénoncés à de nombreuses reprises par les organisations mexicaines et étrangères de défense des droits de la personne (Amnistie internationale, Americas Watch) comme responsables de centaines de cas d'assassinats, d'agressions, de disparitions et d'incendies de maisons des familles de sympathisants zapatistes ou du parti d'opposition, le PRD. Ces dénonciations signalent aussi que le financement de ces groupes paramilitaires provient de fonds

du conflit. Nommé médiateur entre l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) et le gouvernement mexicain dans les négociations de paix, il a formé la CONAI (Commission nationale d'intermédiation, formée aussi de six autres personnalités indépendantes) qui, malgré les tentatives de sabotage du gouvernement, a joué un rôle important dans le processus de paix en impliquant la société civile dans la surveillance des dialogues entre les deux parties en litige.

Pas un acte isolé

Nous appréhendons de futures attaques à l'encontre de religieux, de catholiques et de paysans des paroisses qui ont été visitées par M^{re} Ruiz et M^{re} Vera. Nous croyons également que l'embuscade n'est pas un acte isolé mais qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une offensive que les formations paramilitaires Paz y Justicia et Los Chinchulines mènent contre les militants et les membres de l'Église catholique engagés pour la justice sociale.

L'attentat contre M^{re} Samuel Ruiz et son groupe indique aussi le mépris du rôle de médiateur qu'il a joué depuis les débuts

régionaux ou municipaux, que l'armée fédérale a participé à leur entraînement militaire à l'occasion et que leur activité est presque toujours camouflée par les corps militaires et policiers.

Il est évident qu'une guerre de basse intensité est en cours au Chiapas et ailleurs au Mexique, malgré l'indifférence des médias et malgré le fait que son existence soit continuellement niée par le gouvernement mexicain. On peut d'ailleurs constater une recrudescence des actions paramilitaires, parallèlement au refus du gouvernement mexicain de respecter les Accords de San Andrés sur les droits et la culture autochtones, qu'il a signés en février 1996, avec les représentants de l'EZLN.

Le président Zedillo et son gouvernement ont choisi la solution militaire comme réponse à la rébellion autochtone du Chiapas, qui s'exprime pacifiquement depuis la mi-janvier 1994. Cette rébellion a surpris le monde entier le jour de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), considéré comme une «sentence de mort» par les zapatistes, qui proviennent de communautés où l'espérance de vie est d'environ 45 ans. L'escalade de la sale guerre au Mexique, avec l'attentat contre le convoi de M^{re} Samuel Ruiz, amène le conflit chipanéque au bord de la guerre totale. Ce sont les causes du conflit qui doivent être résolues: la déposssession des terres, de l'autonomie et de la culture autochtones par les usurpateurs de la richesse et du pouvoir au Mexique.

Nous nous joignons au diocèse de San Cristóbal, au Chiapas, et aux organisations non gouvernementales du Mexique et de divers pays pour dénoncer vigoureusement l'impunité dont jouissent les formations paramilitaires ainsi que la complicité gouvernementale à l'égard de leurs agissements. Sans cette complicité, les formations paramilitaires ne pourraient exister. L'impunité signifie l'emprisonnement d'innocents, des enquêtes paralysées et sans lendemain, des opposants assassinés ou brutalisés. Il est temps que les gouvernements du Canada et du Québec manifestent leur désaccord envers l'attitude de leur partenaire, le gouvernement mexicain, à défaut de quoi leur silence devient une forme de complicité motivée par l'appât des profits commerciaux. Il est temps que nous aussi, pris dans l'état de l'ALENA, exprimions notre solidarité avec les Mexicains et les Mexicaines qui exigent que justice soit faite.

Quoi qu'en dise le gouvernement mexicain, cette solidarité n'est pas de l'ingérence.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Moutpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufrais, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Quellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lallier, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Haute voltige



ALEXANDER DEMIANCHUK REUTERS

LES PATINEURS Marie-Claude Savard-Gagnon et Luc Bradet étaient en compétition pour la Coupe de Russie, hier, à Saint-Petersbourg. Les jeunes Québécois ont raflé la troisième place.

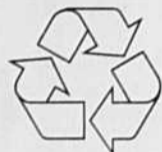
EN BREF

Meurtre du métro:
un suspect est appréhendé

(Le Devoir) — Un suspect d'une vingtaine d'années a été arrêté chez lui, hier après-midi, relativement au meurtre de Serge Brousseau, sauvagement assassiné à coup de marteau dans une voiture de métro, mardi soir. Le meurtrier serait le fils d'une connaissance de la victime. Il semble que le drame aurait pour toile de fond une histoire d'agression sexuelle mettant en cause la victime et la sœur de l'agresseur. Le jeune homme, que les policiers ont décrit comme n'étant pas un forcené, sera inculpé aujourd'hui de meurtre prémédité.

Le sénateur Prud'homme
se remet d'un infarctus

➔ Ottawa (PC) — Terrassé par une crise cardiaque au cours du week-end dernier, le sénateur Marcel Prud'homme retrouvait graduellement ses forces à l'Hôtel-Dieu de Montréal, hier, après avoir quitté les soins intensifs la journée précédente. Un des rares sénateurs indépendants siégeant à la Chambre haute, M. Prud'homme a été victime d'un infarctus du myocarde samedi à son domicile de Montréal. Il revenait alors d'une tournée de deux semaines à l'étranger, qui l'avait conduit à Malte et dans les pays du golfe Persique et qui l'avait fatigué, a-t-il expliqué au cours d'une brève entrevue. M. Prud'homme ne sait pas encore quand il obtiendra son congé de l'hôpital. C'est la première fois que le sénateur de 62 ans est victime d'une crise cardiaque. Politicien coloré au verbe facile, il a entrepris sa carrière parlementaire à Ottawa en 1964 comme député libéral. Il a représenté pendant de longues années la circonscription montréalaise de Saint-Denis. Après s'être brouillé avec son parti, il a été nommé au Sénat.



S.V.P. Assurez-vous
que ce papier journal
soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et
la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Carcajou évince les Hell's
La police envahit un repère de motards à Saint-Nicolas

PRESSE CANADIENNE

Saint-Nicolas — Une vaste opération policière a mené hier à l'éviction d'une douzaine de personnes du quartier général des Hell's Angels à Saint-Nicolas, sur la rive sud de Québec.

L'opération, qui a mobilisé une cinquantaine de policiers, a été menée en vertu des nouvelles dispositions du code criminel visant les bandes criminalisées. C'est la première fois au Canada que la police a recourus à ces dispositions.

Munis d'un avis d'éviction, les agents de la Sûreté du Québec flanqués d'enquêteurs de l'escouade Carcajou ont investi le local des Hell's hier matin.

«Les Hell's Angels ont reçu un avis d'éviction. Il n'y aura plus de Hell's Angels, qu'ils soient mémoires ou sympathisants, qui vont vivre sur ces lieux ou les utiliser», a déclaré le caporal Denis Nadeau, de la Gendarmerie royale du Canada.

Les autorités devront maintenant justifier cette saisie. On tentera de convaincre le tribunal que le repaire a été construit à des fins criminelles, que de tels actes y ont été commis ou que l'endroit est associé à une bande criminalisée.

Au total, 13 personnes, dont quatre membres en règle des Hell's Angels, ainsi qu'une femme et son enfant se trouvaient sur place au moment de la descente policière. Après vérifications, toutes ont été relâchées.

Le repaire des Hell's de Saint-Nicolas était le quartier général du groupe de motards depuis 1985.

Le Code criminel a été amendé le printemps dernier de manière à donner plus de pouvoirs à la police pour poursuivre les membres de groupes de motards et rendre criminelle la simple association à un groupe criminel.

Le maire de Saint-Nicolas, Richard Blondin, qui avait reçu des menaces de mort le printemps dernier quand il avait organisé une manifestation pour chasser les Hell's Angels de la ville, se montrait soulagé, hier, à la suite de l'opération policière.

«Je suis soulagé de voir qu'enfin ce bunker sera fermé, et j'espère pour toujours, et qu'il sera éventuellement transformé en autre chose», a-t-il dit lors d'une conférence de presse.

Les citoyens de Saint-Nicolas étaient «terrorisés» par la présence des motards, selon le caporal Nadeau. «Ils ont agi, leur maire a agi. Heureusement, le gouvernement fédéral a présenté une loi et nous, nous l'appliquons», a-t-il résumé.

SALON DU LIVRE

SUITE DE LA PAGE 1

Certains visiblement intimidés par le micro, un peu surpris sans doute d'entendre la voix réciter des mots appris, d'autres plus théâtraux, entremêlant les silences aux rythmes et aux cascades de sons. Qui avec audace, qui grâce à l'affront de la timidité, ils ont tous défilé, les uns après les autres, lisant un morceau choisi de leur œuvre.

Chaudement applaudie par une foule heureuse de la retrouver là, à portée de la main, Anne Hébert a partagé des extraits de son plus récent ouvrage, *Poèmes pour la main gauche*, une suite de 25 poèmes inédits. «L'épouvante a des pattes de velours», souffle-t-elle, droite, d'un grand calme, partageant quelques-uns de ces poèmes les uns après les autres. «La fin du monde ayant eu lieu, on l'a lâchée dans l'espace nu. [...] L'origine du monde se cache parmi les terres bleues, jambes ouvertes et souffle court.»

Attentif au moindre souffle, à chacune des paroles, aux intonations et ainsi aux sentiments livrés par le texte, le public aurait voulu davantage que ces quelques minutes allouées à chacun des auteurs.

Présente elle aussi, Marie-Claire Blais, récipiendaire du prix du Gouverneur général l'an dernier pour son roman *Soifs*, a lu un poème, *La Perte d'un ami*. «C'était par ce sinistre février quand déjà en mars il ne serait plus. [...] À la chaleur de ce regard se suspend la vie.» Et encore: «Nos voix seront le chant d'une immense désolation car ils se seront

tous enfus du merveilleux jardin.»

Généreuse malgré une gorge enrouée, Suzanne Jacob, à qui l'on décernait tout récemment le prix de la revue *Études françaises* pour *Bulle d'encre*, a elle aussi ouvert son grand livre à ces lecteurs, anciens, nouveaux, venus l'entendre. Et c'était aussi Lise Bissonnette, présentant au public son visage d'écrivain, délaissant l'espace de quelques instants sa peau de directrice du *Devoir*, venue raconter cette nouvelle, *L'Échafaud*, extrait de son tout dernier recueil de nouvelles, *Quittes et doubles*.

Au micro se sont succédés aussi Michel Bergeron, auteur de *Siou Song*, la poétesse Hélène Monette, auteure de *Plaisirs et paysages kitsch*, et puis Gaëtan Soucy, qui publiait récemment son deuxième roman, *L'Acquittement*, relatant les tourments du pardon. «Je devais vous lire le tout début de mon livre, mais après avoir entendu un des poèmes d'Anne Hébert, j'ai décidé de lire autre chose», a-t-il doucement expliqué, révélant ici l'émotion circulant non seulement des auteurs au public, mais aussi d'un créateur à l'autre.

C'est à Gabrielle Roy, dont la voix a résonné grâce à la dramaturge et romancière Marie Laberge, qui est revenue l'honneur de clore la magie. Avec *Le Temps qui m'a manqué*, la suite inédite de *La Déresse* et *L'Enchantement*, cette autobiographie parue au milieu des années 80, dès les premiers mots, nous replonge dans l'univers de l'auteure disparue. «Longtemps il m'avait semblé que les rails ne me chanteraient autre chose que le bonheur...»

Bataille juridique houleuse

PRESSE CANADIENNE

Fredericton (PC) — La poursuite visant à déterminer qui doit payer la facture pour le renflouage du *Irving Whale* semble se diriger vers une bataille judiciaire houleuse.

Le gouvernement fédéral a déposé hier sa réponse aux réclamations de la puissante famille Irving, qui soutient qu'elle n'est plus propriétaire et qu'elle n'est pas respon-

sable des problèmes et des coûts liés à l'opération.

La famille milliardaire du Nouveau-Brunswick refuse de payer la facture de 42 millions qui lui a été remise l'an dernier, après que la garde côtière canadienne eut renfloué la barge pétrolière qui avait coulé au fond du golfe Saint-Laurent 26 ans plus tôt.

Selon des documents soumis au tribunal, les Irving ont même réclamé le paiement de certaines factures pour avoir aidé au renflouage.

EMPLOIS

Les MRC devront contribuer au financement des CLD

SUITE DE LA PAGE 1

d'investissement qui s'ajoute à des budgets de fonctionnement et un autre réservé à l'économie sociale.

Cette semaine, les MRC ont toutefois été avisées qu'elles doivent contribuer au financement des CLD selon certaines exigences, à défaut de quoi Québec songe à réduire proportionnellement sa propre contribution. Dans une lettre cosignée par les ministres Rémy Trudel et Guy Chevrette, datée du 19 novembre, on écrit que les municipalités doivent investir dans les CLD en 1998 ce qu'elles ont consacré en 1996 au développement économique, sinon contribuer à un niveau équivalent à la moyenne des autres municipalités. Dans le cas de l'absence de contribution, la participation exigée est de un cent par 100 \$ d'évaluation.

«À défaut par les municipalités de rencontrer ces exigences, écrivent les ministres Trudel et Chevrette, le gouvernement envisage la possibilité de réduire proportionnellement sa propre contribution au financement des CLD.»

Le gouvernement a calculé le montant de ces enveloppes selon trois critères. D'abord, toutes les MRC dont la population est inférieure à 100 000 personnes reçoivent un montant de base uniforme de fonctionnement. Pour les MRC de plus de 100 000 personnes, l'enveloppe de base est ajustée au nombre de la population. Enfin, le solde de

l'enveloppe est réparti selon le résultat des critères de population, du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté et selon un indice permettant d'évaluer le nombre d'emplois à créer pour atteindre un taux d'activité de 70 % et un taux de chômage de 5 %.

Ces critères donnent des résultats étonnants. On s'attend, par exemple, à créer 5700 emplois avec 417 000 \$ dans la MRC de Matawinie, qui compte 41 000 habitants. Dans Denis-Riverin, l'une des MRC les plus défavorisées au Québec, les fonctionnaires ont prévu de créer, là où vivent 13 000 personnes, un total de 3400 emplois avec une enveloppe de 380 000 \$.

Par ailleurs, les préfets des MRC de Lanaudière, dans la circonscription électorale du ministre Chevrette, ont demandé au ministre de reporter d'un an l'implantation des CLD. À la suite d'une réunion tenue le 30 octobre dernier, les préfets de Lanaudière ont notamment fait valoir au gouvernement les changements importants que représentaient les CLD dans le développement régional.

Entre autres, les préfets sont inquiets de constater l'arrimage difficile entre les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) du gouvernement fédéral, qui ont 15 ans d'expérience dans le domaine du développement régional. Il semble que les MRC devront renoncer à l'aide de ces CLD avant la lettre si elles veulent profiter de celle des CLD à l'avenir.

PARCOMÈTRES 180 \$ en une seule journée!

SUITE DE LA PAGE 1

gagé sur la victoire de Villeneuve. Cette seule journée lui a valu 180 \$.

Il dit faire la manche les mains dans les poches, en parlant aux gens. «Les quêtoux nouveau genre travaillent avec leurs mâchoires, dit-il. Ils sont bien habillés. Ils ne gagnent pas leur argent simplement en tendant leur chapeau.» Un jour creux, où les passants ne donnaient pas assez à son goût, rue Saint-Denis, Serge a révisé sa stratégie et s'est mis à réclamer aux gens de l'argent «pour financer la tombe de Jean Chrétien». Yvon Deschamps, qui sait que l'humour, cela se paye, et qui passait par là, lui a donné 10 \$.

Serge affirme qu'il pourrait trouver un emploi mieux rémunéré s'il le voulait. «Mais il y a des situations où tu deviens dépendant de la vie que tu t'es créée, et d'autres où ta vie ne dépend plus que de toi. Tu fais ce que tu veux», dit-il. Si certaines journées ne comptent que quelques heures, d'autres sont bien remplies. «Quand je veux m'acheter une télévision par exemple, je donne un coup», ajoute-t-il. Il arrive à la financer en une seule journée.

Serge met aussi sa formation au service de ses nouvelles fonctions. «Un homme avait le bras cassé ce matin, il m'a donné un dollar parce que je l'avais fait rire.» En plus de servir de guide et de reconfort aux usagers de l'hôpital qui ne savent plus s'orienter entre les différents services,

Serge prête parfois de l'argent aux nettoyeurs de pare-brises les jours de pluie. «Ils savent que je suis bien organisé», dit-il. Ceux-ci, dit-il, fonctionnent toujours par paires. Et on trouve dans leur groupe un nombre égal de femmes et d'hommes. Et tout se déroule de façon très communautaire, dit Serge. Les nettoyeurs de pare-brises partagent leurs revenus entre eux, pour que tous soient égaux.

Il lui arrive aussi d'emmener des démunis à la Maison du père, le «Hilton des miséreux», comme il l'appelle, où il s'est déjà vu offrir jusqu'à dix-sept plats différents au déjeuner. Cette maison a aussi fait beaucoup pour lui, soutient-il. Présentement, il vit pour sa part en chambre. «L'aide sociale, cela paie mon appartement et c'est pratiquement tout», dit-il.

La vie dans la rue n'est malgré tout pas facile. «Je n'ai jamais vu autant de misère qu'ici», dit Serge, qui a pourtant déjà assisté à des suicides d'adolescents alors qu'il travaillait dans le domaine des services sociaux.

«Je ne dis pas que je ne voudrais pas avoir une femme, une maison, une voiture à laver. Ce serait de la foutaise de dire ça. Mais je suis bien où je suis là», soutient-il.

Son «travail» actuel pourrait ailleurs financer l'hiver au soleil de cet amoureux de la bohème, qui dit avoir fait deux fois le tour du monde. «Il m'arrive de quêter en chinois!», dit-il. Avant d'ajouter qu'il n'a pas vécu l'hiver à Montréal depuis de nombreuses années.

CURATEUR

Des traitements refusés sans
prévenir les familles

SUITE DE LA PAGE 1

compte», a affirmé hier en entrevue M^r Daniel Jacoby, Protecteur du citoyen de Québec.

Dans son rapport, M^r Jacoby s'insurge notamment contre le peu de rigueur observé dans le consentement aux soins des personnes inaptes, dont plus de 57 % vivent dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

En 1996, le Curateur public a donné son aval à quelque 1970 actes thérapeutiques auprès de personnes inaptes sans pouvoir s'assurer que ces derniers, ou un membre de leur famille, étaient vraiment informés «des risques, des bienfaits [et des] alternatives» de ces interventions.

Plus encore, le Curateur public a signé des consentements à ne pas réanimer certains patients en cas d'arrêt cardiorespiratoire sans vérification et sans suivi, affirme le Protecteur du citoyen.

Dans le seul hôpital Saint-Charles-Borromée, à Montréal, où 22 personnes sont représentées par le Curateur public, neuf consentements ont été accordés sans que la famille, les proches ou même les médecins ne soient informés de cette décision de refus de traitements en cas d'arrêt cardiaque. Dans un de ces cas, la personne en cause était même considérée lucide.

«Nous reprochons au Curateur public de se reposer beaucoup trop sur les établissements de santé et d'accepter des décisions sans questionnements. Il s'agit là de quelque chose de très grave. Tout le monde conçoit qu'on ne doit pas faire d'acharnement thérapeutique, mais il faut à tout le moins que puisse s'exprimer la personne ou sa famille», dénonce M^r Jacoby.

De façon générale, de par son absence de vérifications et de présence auprès des personnes inaptes, le Protecteur du citoyen estime «que le Curateur public n'est pas actuellement en mesure d'assurer pleinement que les personnes représentées sont protégées adéquatement», souligne le rapport.

Ainsi, plusieurs des situations qui ont fait l'objet de plaintes rapportées dans ce rapport laissent pantois. Ainsi, on apprend qu'un pavillon psychiatrique d'un important hôpital de Montréal, un jeune déficient intellectuel, considéré comme un cas lourd, a été abandonné à la Maison du Père dans le cadre d'un plan d'intervention visant à punir un «comportement asocial».

Informé de cette décision quelques jours plus tard, le Curateur public a donné son plein consentement à cette méthode. «Il faut s'interroger sur la nécessité de réglementer ce genre de méthodes. On ne ferait pas ça même à un être normal, alors qu'ici, il s'agit d'une personne totalement vulnérable», dénonce Daniel Jacoby.

Plus encore, le rapport rappelle le cas d'une vieille femme de 84 ans vivant seule dans son appartement à Montréal, retrouvée morte de faim parce que toutes ses prestations étaient retenues par le Curateur après sa prise en charge. Or la première visite du Curateur s'est produite huit mois seulement après le premier signalement.

Quant aux situations vécues à l'hôpital Saint-Charles-Borromée, le Protecteur du citoyen rappelle que le Curateur public avait qualifié cet hôpital d'établissement «modèle» dans un état de situation dressé en octobre 1994. Or, en janvier 1995, les médias rapportaient des situations troubles, dont le fait que le Conseil canadien d'accréditation des établissements de santé ait refusé d'accréditer cet hôpital.

Ces lacunes dans la vérification de la situation et des soins apportés aux personnes inaptes ne sont pas surprenantes quand on sait que chaque agent du Curateur public gère 1200 dossiers par année et ne consacre en conséquence que trois heures par an à la protection de la personne dans chaque dossier.

Or, depuis 1990, la réforme de la Loi sur le Curateur public prévoit expressément que le Curateur a pour mission de protéger les droits de la personne, en sus de ses biens.

Avec des effectifs de 247 personnes, le Protecteur du citoyen estime que le Curateur public n'est pas en mesure de réaliser ce mandat. D'autant plus que la désinstitutionnalisation prévue par le gouvernement du Québec de 3000 patients vivant en institution psychiatrique d'ici cinq ans accroîtra la charge de travail du Curateur.

En conclusion, le Protection du citoyen adresse pas moins de 43 recommandations au Curateur public et au gouvernement pour redresser la barre. Parmi elles, il est recommandé qu'un unique responsable-client s'occupe du dossier de chaque personne inapte, que les familles soient davantage consultées et que les dossiers des personnes inaptes soient régulièrement mis à jour, qu'elles soient logées ou non dans des établissements publics. M^r Jacoby presse au surplus Québec de retarder la désinstitutionnalisation des patients psychiatriques et d'adopter des lois pour réglementer les pratiques de certains établissements publics et les ressources d'hébergement privées.

Hier, la Curatrice publique, Juliette P. Bailly, s'est montrée d'accord avec les principales conclusions de ce rapport sévère mais elle affirme que la situation est tout autre aujourd'hui, notamment en ce qui a trait aux refus de réanimation. «Si cela s'est produit dans le passé, ce n'est plus le cas. Avant d'intervenir, nous contactons toujours la famille. Depuis un an, tous les consentements sont scrutés de près», a dit Mme Bailly, curatrice depuis octobre 1996.

Cette dernière affirme que le Protecteur du citoyen fait le même constat que celui qu'elle a dressé à son arrivée, et qu'une réforme est en cours depuis. Mme Bailly a d'ailleurs annoncé que Québec avait consenti à accorder 35 postes supplémentaires, soit une augmentation de 14 % des effectifs, à son organisme pour suffire à la tâche.

Le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, André Boisclair, a accueilli favorablement les recommandations du Protecteur du citoyen. Le ministre a demandé à la Curatrice publique de «mettre en application un plan de redressement et d'élaborer des politiques internes sur les grandes fonctions du Curateur public pour encadrer la qualité des services».

Perdu dans l'espace

Houston (AP) — Le petit satellite d'observation du soleil, *Spartan*, lâché hier par la navette *Columbia*, a commencé à échapper à son contrôle. La mission a été annulée et deux des six astronautes, qui n'ont pu rattraper le satellite, pourraient sortir dans l'espace dans la nuit de dimanche afin de le récupérer.

Le satellite *Spartan* a été placé en orbite à 4h locales par l'équipage de la navette, grâce à un bras robotisé de 15 mètres. Quelques minutes après le lancement, l'astronaute Kalpana Chawla a réalisé que le satellite déviait de son cours normal. En essayant de rectifier la trajectoire avec le bras robotisé de quinze mètres, l'astronaute a involontairement déplacé le satellite. Le satellite aurait dû tourner autour de la terre en restant à moins de 72 kilomètres de *Columbia*, avant d'être récupéré dimanche.

Les scientifiques espèrent récupérer plus de 1 000 photos prises par *Spartan* et les comparer à celles prises par le satellite *Soho*, déjà en orbite à 1,6 million de kilomètres de la Terre. La NASA devra donc renoncer aux photographies de la couronne du Soleil.